



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



Dossier de presse
Année 2022-2023

L'académie de Clermont-Ferrand en quelques chiffres

LES ÉLÈVES

217 398

(Prévisions rentrée 2022)

1^{er} degré

111 196 élèves

2^d degré

106 202 élèves

- **2636** élèves par rapport à la rentrée 2021

- **1524** élèves dans le 1^{er} degré

- **1112** élèves dans le 2^d degré

LES PERSONNELS

22 780 (15/01/2022)

dont **3246** assistants d'éducation
et AESH

dont **16 989** enseignants

1^{er} degré

7407 enseignants

2^d degré

9582 enseignants

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

(2021-2022)

1537

Écoles et établissements
du 2^d degré
public et privé
sous contrat soit :

1267 écoles

187 collèges

83 lycées et établissements régionaux
d'enseignement adapté (Erea)



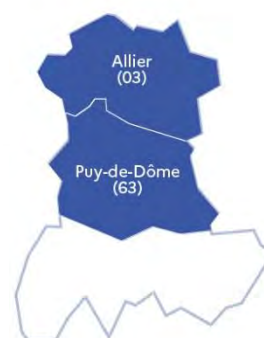
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (2022)

69 écoles dont 35 en REP et 34 en REP+

8009 écoliers dont 3654 en REP et 4355 en REP+

11 collèges dont 6 en REP et 5 en REP+

4465 collégiens dont 2572 en REP et 1893 en REP+



LES DIPLÔMES

(Session de juin 2022,
résultats provisoires)

88,7 % taux de réussite
au **DNB**

91,5 % taux de réussite
au **baccalauréat**



LA DÉPENSE DE L'ÉTAT POUR L'ÉDUCATION

+ de 1,3 milliard
d'euros

SOMMAIRE

1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle.....	5
1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire.....	7
1.3 Ancrer la culture de l'évaluation.....	9
1.4 Développer les compétences numériques des élèves.....	11
1.5 Faire progresser tous les élèves au collège.....	12
1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais.....	14
1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique.....	16
1.8. Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir.....	18

2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITES

2.1 Rendre l'école accessible à tous.....	21
2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales.....	24
2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école.....	26
2.4 Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons.....	28
2.5 Développer la créativité et la sensibilité.....	32
2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation.....	35
2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances.....	39

3. FAIRE GRANDIR ET S'EPANOUIR

3.1 Veiller à la santé des élèves.....	42
3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école.....	43
3.3 Encourager l'activité physique.....	45

4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

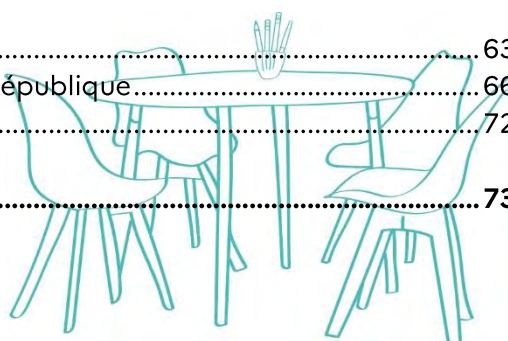
4.1 Mieux reconnaître les métiers.....	49
4.2 Mieux reconnaître les métiers du ministère.....	52
4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation.....	54
4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité.....	56
4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité.....	58
4.6 Accorder plus de place aux initiatives locales.....	60

5. S'ENGAGER DANS LES DEFIS CONTEMPORAINS

5.1 Se mobiliser pour la transition écologique.....	63
5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République.....	66
5.3 Faire face aux crises.....	72

ANNEXES..... 73

Les prévisions d'effectifs
Les formations ouvertes à la rentrée



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





© Julie Bourges - MENJ

1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

À RETENIR

- Un plan d'action pour l'école maternelle est mis en place **dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école** : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.

🕒 LES 3 OBJECTIFS DU PLAN MATERNELLE

Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

🕒 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous dès cette rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières des acquis des élèves.

Au-delà, le **dédoulement des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes** permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux.

L'ensemble des classes de grande section sera dédoublé à la rentrée 2024.

Au cours de l'année 2022-2023, dans chaque département de l'académie, des actions communes auront lieu pour développer le lien entre l'école maternelle et les structures petite enfance, dans le but de favoriser une prise en charge sécurisée du jeune enfant au sein de son parcours éducatif et pédagogique.

Des actions de formation conjointement sollicitées par les collectivités territoriales et l'Éducation nationale seront poursuivies pour améliorer le partenariat enseignants/ATSEM au service de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfant d'âge maternel dans ses apprentissages. Ce sont des engagements fort qui ont été pris pour le développement professionnel des personnels concernés.

À titre d'exemples :

Moulins, Yzeure, Domerat dans l'Allier, les 3 bassins du Cantal (y compris des stages sur l'égalité filles-garçons dès l'entrée en maternelle sur le bassin d'Aurillac), Pont-Salomon dans la Haute-Loire, Châtel-Guyon, Saint-Genès-Champanelle, Volvic (formations terminées en 2022), Chamalières, Ambert dans le Puy-de-Dôme.





1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

À RETENIR

- **Prévenir la difficulté scolaire** dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.
- **L'apprentissage des savoirs fondamentaux**, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :
 - le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
 - l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
 - l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles ;
 - une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.

RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSEURS

Le Plan Mathématiques vise le renforcement des compétences des professeurs des écoles pour enseigner les mathématiques. **Un sixième des professeurs des écoles de l'académie** seront ainsi formés, cette année encore, au sein de petits collectifs apprenants, nommés constellations, qui consacrent de nombreuses heures à une réflexion approfondie entre pairs, accompagnés par un référent mathématique de circonscription. La thématique choisie est issue d'un questionnement professionnel, didactique ou pédagogique, qui entre en résonance avec des thématiques nationales, la construction du nombre, la géométrie, la résolution de problèmes et la continuité des apprentissages.

La spécificité de l'académie de Clermont-Ferrand depuis 2018, valorisée nationalement, est d'associer dans cet accompagnement des formateurs du premier et du second degré afin de développer une culture commune qui puisse ensuite renforcer la continuité didactique école-collège.

Cette année, **les thématiques de formation du Plan Mathématiques** porteront, entre autres, sur les évaluations nationales sur échantillon TIMMS de 2023, qui donneront des indicateurs précieux de réussite des élèves de CM1 et de 4^e. Elles apporteront aussi des éléments théoriques et pratiques pour renforcer les liaisons inter cycles et inter degrés. Une attention particulière sera portée sur la liaison Grande Section – CP en mathématiques pour soutenir les efforts engagés pour la réussite des élèves dans l'enseignement à l'école maternelle.

La liaison CM2-6^e au sein du cycle 3 sera également privilégiée dans un travail d'analyse et de production de ressources sur des thèmes fondamentaux comme les décimaux, les fractions ou encore le calcul mental.

Le plan Français entre dans sa seconde année et s'organise, comme le plan Mathématiques, par le regroupement de professeurs ayant ensemble d'approfondir une thématique sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue. Les constellations reçoivent le soutien d'une formation par les référents départementaux. Outre les outils permettant de mieux maîtriser la langue française, la lecture sera l'objet d'une attention toute particulière.

La stratégie académique renforcée qui est déployée dans le cadre des plans Maths et Français dessine un accompagnement et une formation efficaces des enseignants et vise ainsi des progrès continus dans les résultats aux diverses évaluations nationales.

La **lecture** reste un apprentissage prioritaire à conquérir pour tous les élèves, dès leur entrée à l'école maternelle, tout au long de leur parcours scolaire, puis dans leurs études et dans leur vie personnelle. Elle permet l'accès à la compréhension du monde.

Le goût de lire, pour mieux lire, pour mieux comprendre, pour construire progressivement sa citoyenneté éclairée par la richesse du patrimoine littéraire mondial, doit faire l'objet d'un très grand engagement. Beaucoup d'enfants, beaucoup d'adultes n'entrent pas dans cette culture qui permet de passer de l'individuel au collectif.

C'est pourquoi le recteur Karim Benmiloud a souhaité que chaque école, chaque établissement, crée les conditions favorables à une pratique régulière de lecture chez les élèves en programmant quotidiennement **cette année 15 minutes de lecture pour tous**. Ce temps totalement dédié au plaisir de lire ne respectera qu'une seule règle : munis du livre que chacun aura librement choisi, adultes et élèves profiteront ensemble du silence et du temps qui s'arrête, pour lire.

Symboliquement, le lancement officiel de l'opération Tout le monde lit aura lieu pour l'ensemble des élèves et adultes des établissements des 1^{er} et 2^d degrés des 4 départements de l'académie, le vendredi 21 octobre 2022 à 13h51.





1.3 Ancrer la culture de l'évaluation

À RETENIR

- Une **évaluation nationale expérimentale** des élèves en début de CM1 et de 4^e est mise en place afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité obligatoire.
- L'**évaluation des établissements** vise à développer la capacité d'agir pour répondre immédiatement aux besoins des élèves et à renforcer le travail collectif.

Le programme national d'évaluation des établissements piloté par le Conseil d'évaluation de l'École se poursuit dans l'académie.

En 2021-2022, une cinquantaine de collèges et de lycées publics et privés sous contrat, ainsi qu'un Erea, se sont emparés de la démarche d'auto-évaluation suivie de l'évaluation externe.

Cette opportunité offerte aux établissements a été appréhendée comme un outil de partage, d'analyse et d'anticipation qui les aide à progresser, au service des besoins et de la réussite des élèves.

80 chefs d'établissements et plusieurs dizaines d'inspecteurs du 2^d degré réunis fin septembre 2021 au LP Marie Laurencin de Riom autour de la présidente du Conseil d'évaluation de l'École (CEE), Béatrice Gille, venue lancer la seconde campagne d'évaluations des établissements scolaires.



L'approche se veut fédératrice, participative et constructive, que ce soit en interne ou bien à l'aide des évaluateurs externes, afin de se projeter de façon efficace et pertinente dans les cinq prochaines années.

Elle se veut également vivante, puisqu'il s'agira pour ces établissements d'entretenir cette dynamique d'amélioration continue, notamment grâce à l'aide de l'École Académique de la Formation Continue qui contribuera au développement professionnel des équipes éducatives.

Une dizaine d'écoles a également bénéficié de cette démarche qui se déploiera dans le premier degré tout au long de l'année, tandis que **la programmation 2022-2023 concernera une soixantaine de nouveaux établissements** du second degré.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, la formation et le fort engagement des personnels de direction et d'inspection et de certains cadres des services déconcentrés de l'Éducation nationale seront à nouveau indispensables sur les plans organisationnel et méthodologique. La mobilisation des équipes intercatégorielles et des partenaires des établissements scolaires restera également essentielle.

Créer une culture commune de travail

L'analyse des rapports d'évaluation des établissements du 2^d degré montre une attente forte en terme de structuration des équipes pédagogiques et éducatives et de la création d'une culture commune du travail par projet éducatif. Répondant à cette attente, **l'école académique de la formation continue prépare pour cette année scolaire un parcours de formation à distance sur la constitution de communautés apprenantes.**

Objectif :

- favoriser les transformations nécessaires à la réussite des élèves ;
- développer l'intelligence collective par la collaboration ;
- mutualiser les réflexions des professeurs sur les apprentissages des élèves ;
- se questionner sur ses pratiques afin de les adapter aux besoins.





1.4 Développer les compétences numériques des élèves

À RETENIR

- Une **charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques** à destination de l'ensemble des personnels d'éducation s'applique à tous les temps de l'enfant.
- Les compétences numériques sont mobilisées et développées dans tous les enseignements au cours de la scolarité.
- La généralisation du **dispositif Pix** se poursuit pour tous les collégiens et lycéens, avec une expérimentation en classe de 6^e à la rentrée.
- Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) est encouragé, notamment auprès des filles.

🕒 DÉPLOYER LA CERTIFICATION PIX

L'année scolaire 2021-2022 a été la première au cours de laquelle les certifications Pix ont été mises en place de manière réellement généralisée. **98,5 % des élèves de terminale et 91,5 % des élèves de 3^e** (y compris les 3^e prépa pro) ont participé à la certification Pix.

Pour l'année scolaire à venir, l'enjeu sera d'aider les équipes pédagogiques à amorcer plus tôt le processus et à mieux prendre en compte la variété des compétences qui dépassent largement les aspects techniques pour s'ouvrir sur la diversité des usages du numérique au sein de la société. Il faudra aussi renforcer cette démarche de construction progressive des compétences numériques en impliquant tous les niveaux d'enseignement et en ne se limitant pas aux classes de 3^e et de terminale qui ne doivent marquer que les échéances de la certification.

🕒 ACCOMPAGNER, OUTILLER

Les **appels à projets** proposés par le ministère pour améliorer l'équipement des écoles (socle numérique pour l'école élémentaire), des lycées (hybridation au lycée) et tout récemment des collèges (une webradio, un parrain) ont tous connu un grand **succès dans l'académie de Clermont-Ferrand**. Les établissements retenus disposeront d'une dotation pour renforcer l'usage du numérique au service de la réussite de tous les élèves. L'expérience acquise par ces pourra profiter progressivement à l'ensemble des établissements.

Les collectivités territoriales s'engagent de plus en plus dans l'intégration des outils numériques au sein des structures éducatives, en relation avec la délégation régionale académique au numérique éducatif, et en lien avec les inspectrices et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.



1.5 Faire progresser tous les élèves au collège

À RETENIR

- Les **évaluations nationales de 6^e** fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6^e, **de nouvelles organisations sont expérimentées** au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de **nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5^e** et accorde **une place accrue à la pratique sportive** avec deux heures de sport supplémentaires.

🕒 L'EXPERIMENTATION DE DEUX HEURES DE SPORT EN PLUS

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées.

Dans cette perspective, **5 collèges volontaires de l'Allier** mettront en place à la rentrée 2022, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives en plus par semaine sur le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives.

- Maurice Constantin Weyer à Cusset : REP urbain avec Segpa (648 élèves) ;
- Jean Zay à Montluçon : REP+ urbain (292 élèves) ;
- André Boutry à Lurcy-Lévis: REP rural (177 élèves) ;
- Achille Allier à Bourbon l'Archambault : collège rural (278 élèves) ;
- Lucien Colon à Lapalisse : collège rural avec internat (395 élèves).

🕒 LE PLAN MATHÉMATIQUES COLLÈGE

4 laboratoires de mathématiques en collège, 2 nouveaux à partir de la rentrée*

Les Labomaths sont des lieux de développement professionnels collaboratifs. Le travail interdisciplinaire, la valorisation de la culture mathématique et les liaisons avec les écoles et établissements du bassin y sont favorisés. Ils contribuent à créer **un réseau actif et mobilisé pour diffuser le plaisir de pratiquer le raisonnement mathématique** dans des contextes variés, internes aux mathématiques ou concrets, ludiques ou numériques.

**Les 4 « anciens » labomaths en collège sont : Charles Peguy à Moulins, Blaise Pascal à Saint-Flour, Jean Monnet à Yssingeaux, Anatole France à Gerzat. 2 nouveaux ouvriront cette année à Maurice Constantin Weyer (Cusset) et Teilhard de Chardin (Chamalières)*

Les ressources parues au cours de l'année scolaire 2021-2022 pour les professeurs leur permettent de préciser leurs gestes professionnels et ont pour vocation de redonner de l'attractivité à la discipline. Les fiches du portail Éduscol, déclinées selon les trois rubriques « **Les maths, c'est vivant !** », « **Les maths, c'est partout** », « **Les maths, c'est pour toutes et tous !** », sont des outils précieux pour tous les acteurs éducatifs pour modifier les représentations des élèves sur les mathématiques, favoriser les aspects ludiques et concrets et développer les pratiques collaboratives.

Cette année, le collège verra la **continuation du Plan mathématiques**, avec la poursuite de l'édition de guides de référence et de la formation des professeurs. **Les animations de bassin dans l'académie** prendront également appui sur le guide de « **résolution de problèmes mathématiques en collège** » en mettant en synergie les ressources nationales et académiques. Elles prolongeront le travail engagé sur la trace écrite sous toutes ses formes, investiront le champ de la programmation d'automatismes et les stratégies de mise en œuvre de la résolution de problèmes.

Devoirs faits, une mesure d'égalité sociale

Le dispositif doit être proposé prioritairement, dès la rentrée de septembre, aux élèves dont les acquis sont les plus fragiles.

L'an dernier, 34 % des collégiens de l'académie bénéficiaient de Devoirs faits :

- 54 % en éducation prioritaire ;
- 60 % en Rep+.



1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais

À RETENIR

- Un **plan d'action** ambitieux pour **faire progresser les élèves en anglais**.

© POURSUIVRE LES EFFORTS ACCOMPLIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans le cadre du Plan langues vivantes, la précocité des apprentissages linguistiques est soutenue et la création d'écoles dites « bilingues » encouragée. Ces écoles bilingues proposent un parcours en langue vivante étrangère renforcé, avec des enseignements « de » et « en » langue vivante étrangère, allant de 3 heures jusqu'à 50 % des enseignements.

A la rentrée 2022, plusieurs écoles du Cantal s'engagent dans ce dispositif

Bassin d'Aurillac

- 3 écoles : Crandelles, Reilhac, Raulhac, soit 7 classes de cycle 2 et 2 classes de cycle 3

Bassin de Mauriac

- 1 école : Moussages (1 classe de cycle 3)

Bassin de Saint-Flour

- 1 école : Besserette (3 classes de cycle 3)

Les enseignants de ces écoles bénéficieront de plusieurs jours de formation et d'un accompagnement de proximité par le CPD Langues.

© EV@LANG COLLÈGE, UN OUTIL DE POSITIONNEMENT DÉVELOPPÉ PAR LE MINISTÈRE

Ev@lang collège est un test de positionnement en anglais 100 % en ligne, conçu par France Éducation international (FEI), organisme expert en matière de certification linguistique et opérateur public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il est composé de questions à choix multiples entièrement en anglais : supports de compréhension, questions, choix de réponses et consignes. Ce test adaptatif a une durée variable en fonction du niveau de compétence de l'élève (30 minutes en moyenne). Il est anonyme et respecte en tous points les principes du règlement général sur la protection des données personnelles.

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en compréhension de l'oral et en compréhension de l'écrit. Les connaissances linguistiques des élèves sont également testées : grammaire et lexicale. À l'issue du test, une fiche de résultats faisant apparaître un niveau global et un niveau de maîtrise sur l'échelle du CECRL, par activité langagière et en grammaire et lexicale, est délivrée à chaque élève.

L'enjeu de cette reconnaissance du niveau des élèves est multiple :

- les encourager et leur permettre de progresser ;
- proposer un outil de pilotage national et académique de la discipline ;
- permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'outils de suivi des apprentissages.

© **DES PARCOURS PARTICULIERS POUR RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS**

Au collège, l'enseignement facultatif de Langues et Cultures Européennes (LCE)

À partir de la 5^e, les collèges peuvent proposer un enseignement facultatif de Langues et Cultures Européennes jusqu'à deux heures hebdomadaires sur l'ensemble du cycle 4. Un nombre croissant de collèges proposent cet enseignement. Cet enseignement peut donner lieu à une bonification en vue de l'obtention du Brevet au même titre que tous les enseignements facultatifs.

Les projets menés pourront se prolonger dans un projet de partenariat européen (E-Twinning) ou de mobilité (voyages, échanges, Erasmus +...). Ce sont ces échanges entre partenaires européens autour d'un projet commun qui donnent tout son sens à cet enseignement

Cet enseignement peut conférer une identité spécifique aux établissements, identité qui pourra se voir labellisée (Label Euroscol).

Au lycée, les enseignements de spécialité LLCER (langue, littérature et culture européennes ou régionales) anglais monde contemporain

Ces enseignements offrent la possibilité aux élèves qui les choisissent de bénéficier d'un réel approfondissement en anglais. Le niveau visé au baccalauréat est le niveau C1, avant dernier niveau du cadre européen de référence commun des langues vivantes. De nombreux élèves de l'académie font le choix de suivre cet enseignement.



1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique

À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les mathématiques sont renforcées dans le **tronc commun** de la classe de 1^{re} générale, avec 1h30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une **nouvelle option internationale** du baccalauréat : le baccalauréat français international (BFI) ;
- les périodes de **mobilité européenne et internationale** sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2^d à la terminale.

© PLUS DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Les mathématiques intègrent le tronc commun en classe de première générale pour donner à tous les élèves un socle commun de connaissances et de compétences en mathématiques utiles à leur vie sociale et professionnelle. Pour cette année 2022-2023, cet enseignement pourra être suivi à titre facultatif par ceux de nos élèves qui n'ont pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques, et pourrait leur ouvrir les portes, le cas échéant, de l'option mathématiques complémentaires en classe de terminale. Des animations de bassin en académie s'attacheront à présenter, expliciter et mettre en œuvre les ressources nationales disponibles, afin de préparer la rentrée 2023 pour laquelle des dispositions définitives seront mises en place dans l'objectif de renforcer la place des mathématiques au lycée général et d'y assurer un enseignement pour tous.

© RECONNAISSANCE DES MOBILITÉS EUROPÉENNES

L'arrêté du 4 août 2022 relatif à la reconnaissance de la mobilité scolaire et européenne pour les élèves des lycées d'enseignement général et technologique reconnaît, dès 2022-2023, les mobilités individuelles effectuées dans le cadre d'Erasmus+ ou dans le cadre des programmes de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ - programmes Voltaire et Sauzay).

D'une durée minimale de 4 semaines, ces mobilités devront être encadrées par un « contrat d'études », dont les modalités sont détaillées dans l'arrêté.

Effectuée en seconde, la mobilité, si elle répond aux caractéristiques énoncées dans l'arrêté, ouvrira droit à la prise en compte par le conseil de classe des notes et appréciations obtenues durant la mobilité, transmises par l'établissement étranger.

Effectuée en première, la mobilité peut être valorisée au moyen de la rédaction par l'élève d'un rapport écrit, et d'une évaluation orale conduite dans l'établissement d'origine au retour de la mobilité. Une note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à cette évaluation orale permettra à l'élève, candidat au baccalauréat général ou technologique, d'obtenir la mention « mobilité européenne et internationale » sur son diplôme.



12 mai 2022 au lycée Valéry Larbaud (Cusset) : remise annuelle des Europass, attestation de mobilité et de compétences acquises reconnue dans 35 pays.

© LE BACCALURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI)

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option à la session 2024 du baccalauréat.



1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

À RETENIR

- La **transformation de la voie professionnelle** a favorisé le déploiement de dispositifs novateurs au sein des établissements.
- L'introduction des familles de métiers en seconde, la mise en place de la **co-intervention** ou encore la **réalisation d'un chef d'œuvre** en CAP et en baccalauréat professionnel donnent du sens aux apprentissages et aux parcours des élèves.

Après trois ans de mise en œuvre progressive, la transformation de la voie professionnelle est à présent bien installée dans les établissements. En cette rentrée, il s'agit donc de poursuivre le travail engagé afin de donner davantage de visibilité au lycée professionnel et réaffirmer ainsi le rôle central qu'il joue dans la construction de parcours d'excellence. Dans cette optique, l'académie de Clermont-Ferrand s'engagera dans la « **semaine des lycées professionnels** » souhaitée par le Ministre et poursuivra sa politique de valorisation des chefs d'œuvres. L'an passé, le succès rencontré par l'exposition au rectorat des productions réalisées par nos élèves a été une formidable occasion de promouvoir leurs savoir-faire.

4 chefs d'œuvre portés par des lycées de l'académie ont été primés au concours régional organisé par la **Fondation Colbert-Institut de France** :

- prix des arts (niveau bac) : lycée Desaix (Saint-Eloy-les-mines)
- prix du commerce (Bac) : lycée Germaine Tillion (Thiers) ;
- prix de l'engagement (Cap) : lycée Amédée Gasquet (Clermont-Ferrand) ;
- prix de l'engagement (Bac) : lycée Raymond Cortat (Aurillac).



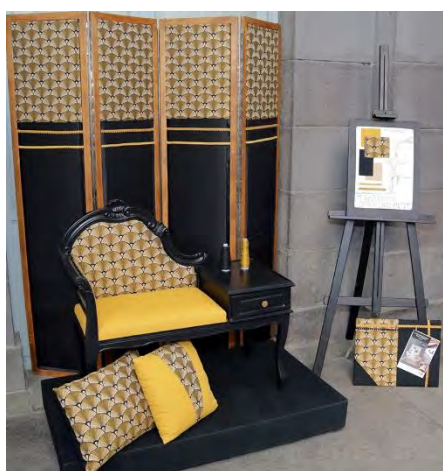


Hommage à l'excellence, aux compétences, à la créativité des enseignants et des élèves de la voie professionnelle.

Le 6 décembre, des élèves, des enseignants et des inspecteurs de l'académie ont convié personnels du rectorat et médias à une **déambulation parmi un échantillon de leurs chefs d'œuvre**.

Ferronnerie d'art, verrerie, pâtisserie, marqueterie, signalétique et décors, coiffure, tapisserie, maroquinerie, design, arts de la table...

Le chef d'œuvre s'applique aussi au secteur tertiaire ! Exemple avec « Nos grands-mères savaient » (recueil de souvenirs et de savoirs par des élèves de bac pro ASSP auprès de résidents d'Ehpad), ou encore le « Salon de l'auto 100 % électrique » organisé par des terminales bac pro métiers du commerce (un véhicule 100% électrique sera présent dans la cour du rectorat).



Dans la continuité de la transformation engagée il y a trois ans, l'accent sera également porté sur l'insertion des lycéens professionnels que ce soit dans le monde du travail ou dans la poursuite d'étude en STS. Cette politique s'appuie sur trois axes majeurs, les **périodes de formation en milieu professionnel**, le déploiement des modules « insertion dans la vie professionnelle » et/ou « poursuite d'étude » dont bénéficie chaque élève de terminale. L'objectif étant de proposer des parcours personnalisés qui répondent aux besoins des élèves en fonction de leurs choix.

En parallèle de cette transformation, une **rénovation des diplômes** est engagée depuis 3 ans pour préparer aux métiers de demain. Il s'agit de relever les défis que sont la réindustrialisation, l'industrie du futur, le développement durable et l'énergie décarbonée. Les nouveaux moyens de transports et leur maintenance sont aussi concernés.

Enfin, l'académie de Clermont-Ferrand poursuit sa politique de formation des enseignants des lycées professionnels. L'ambitieux **plan pluriannuel d'accompagnement des professeurs de LP** se déclinera dans chaque établissement. Il s'inscrit dans la volonté de travailler sur l'articulation des dispositifs pédagogiques, prévus dans la transformation de la voie professionnelle, au service des apprentissages et de la construction du parcours de formation des élèves.



2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



2.1 Rendre l'École accessible à tous

À RETENIR

- **7836 élèves en situation de handicap** sont scolarisés en établissement scolaire dans l'académie.
- L'académie déploie :
 - **253 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** : 125 en école, 103 en collège et 25 en lycée ;
 - **1969 accompagnants d'élèves** en situation de handicap (1218 équivalents temps plein).

© UNE DYNAMIQUE INCLUSIVE AU SERVICE DE LA SCOLARISATION DE TOUS

La dynamique de l'école inclusive est née de l'ambition d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, qu'ils présentent ou non des besoins éducatifs particuliers. Rendre accessibles les apprentissages à tous les élèves par les adaptations pédagogiques nécessaires s'avère donc essentiel en vue de **construire une société inclusive**, bienveillante et ambitieuse pour tous, respectueuse de la dignité de chacun.

Ainsi chaque année, les élèves présentant des troubles fonctionnels ou de santé accèdent de plus en plus nombreux à un parcours scolaire de droit commun en établissement scolaire. Ils seront plus de 7800 à la rentrée scolaire de septembre 2022, alors qu'ils n'étaient que 5700 il y a cinq ans.

Les moyens pour accompagner la scolarité des élèves présentant des besoins éducatifs importants augmentent aussi régulièrement :

- accompagnement humain ;
- unités localisées pour l'inclusion scolaire ;
- unités d'enseignement externalisées.

© UNE INFORMATION ACCESSIBLE ET PARTAGÉE POUR TOUS

L'école inclusive se construit avec la communauté éducative. Celle-ci doit pouvoir accéder aux informations dont elle a besoin. À cet effet, l'académie a créé un ensemble d'outils accessibles à tous sur Internet :

- une plateforme de réponses aux questions usuelles de parents avec un annuaire des professionnels et responsables du secteur scolaire de leur enfant : [Vers l'école pour tous, on vous accompagne](#) ;
- une plateforme de saisine directe des parents par téléphone (04 43 57 21 91) ou par formulaire Internet : [Ma demande école inclusive](#) ;
- un [portail de ressources et références pédagogiques et juridiques pour l'école inclusive](#) à l'attention des professeurs, des AESH et des parents;
- une [carte dynamique des PIAL](#) qui permet de situer chaque établissement scolaire dans son PIAL avec les coordonnées des responsables.

<p>UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES</p> <p>ENTRETIEN D'ACCUEIL DES FAMILLES</p> <p>avec l'équipe pédagogique</p>	<p>CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE</p> <p>0 805 805 110</p> <p>n° vert actif toute l'année</p> <p>DEMANDE D'AMÉNAGEMENT AUX EXAMENS</p> <p>simplification de la procédure : un formulaire unique par examen</p>	<p>PLATEFORME ACADÉMIQUE</p> <p>« Vers l'école pour tous, on vous accompagne »</p> <p>COMMISSION SPÉCIFIQUE D'AFFECTATION</p> <p>instance départementale chargée de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solutions de scolarisation</p>
--	--	--

© UN PARTENARIAT RÉGIONAL FORT EN FAVEUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Depuis 2016, l'académie de Clermont-Ferrand associée aux académies de Grenoble et Lyon a formalisé un partenariat fort avec l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) par une **convention régionale thématique en faveur de l'école inclusive**. Cette convention, initialement prévue pour une durée de 5 ans, a été prolongée et sera renouvelée en 2023. L'objectif est de poursuivre la coopération de l'Éducation nationale avec le médico-social afin d'assurer la scolarisation de tous les enfants et les jeunes en répondant pleinement à leurs besoins. La future convention prendra en compte les différentes évolutions constatées au cours de ces dernières années dans l'objectif de poursuivre le développement de parcours inclusifs s'appuyant sur des **modalités de scolarisation innovantes**.

<p>DES PARCOURS DE SCOLARISATION TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS</p>	<p>DÉPLOIEMENT DU LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF</p> <p>Une application numérique pour améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap</p> <p>MAILLAGE TERRITORIAL AU PLUS PRÈS DES BESOINS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés sur tout le territoire • 253 unités localisées pour l'inclusion scolaire académique <p>STRATÉGIE AUTISME</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 UEMA • 2 UEEA • 3 professeurs ressources TSA <p>APPUI DU MÉDICO-SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
---	---

© UN DÉPLOIEMENT DU LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF À PARTIR DE LA RENTRÉE SUR TOUTE L'ACADÉMIE

Pour qui ?

- Les élèves et leur famille.
- Les équipes pédagogiques.
- Les maisons départementales des personnes handicapées.
- Les professionnels du secteur médicosocial.

Comment ?

- L'enseignant crée un livret de parcours inclusif :
 - à la demande de la famille ;
 - sur proposition de l'équipe pédagogique.
- L'enseignant renseigne le livret de parcours inclusif suite :
 - au dialogue engagé avec l'élève et sa famille ;
 - à l'analyse des besoins de l'élève réalisée sur la plateforme CAP école inclusive.
- L'enseignant met en place les adaptations et aménagements dans la classe.
- L'enseignant édite le livret qui présente les aménagements pédagogiques et le remet à la famille.

Quand le mettre en place ?

- Dès qu'une difficulté d'apprentissage est constatée et que les mesures de différenciation pédagogiques usuelles ne suffisent pas.
- Le livret de parcours inclusif est révisable et peut évoluer à tout moment.



16 mai 2022 : le recteur Karim Benmiloud rencontre les élèves, parents et personnels de l'Ulis polyhandicap au collège de Lempdes.



L'Ulis polyhandicap de Lempdes, 1^{ère} dans l'académie et en France, propose un parcours adapté pour les élèves polyhandicapés de 3 à 16 ans en travaillant avec les parents, les partenaires médico-sociaux et les collectivités.





2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

À RETENIR

- La lutte contre les inégalités territoriales s'inscrit dans la continuité de la **politique d'éducation prioritaire**, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- Au-delà de l'éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d'une **meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire**, qu'ils soient ruraux ou urbains.

© LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

Chaque département de l'académie a développé un dispositif TER – Territoires Éducatifs Ruraux. Considérant que l'école et le collège en ruralité doivent développer les mêmes ambitions pour chacun des élèves, ces dispositifs permettent un dialogue renforcé sur la cohérence des actions éducatives proposées aux élèves. Ces projets sont financés à hauteur de 30 000 euros par an, sur quatre ans. Une forte dynamique de travail est constatée sur chacun des dispositifs, très engagés pour penser et bâtir l'École du futur.

Dans le Cantal, la convention partenariale lie le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, le préfet du Cantal, le président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le président du Conseil départemental, le directeur de la CAF, le président de **Hautes Terres** Communauté et les maires des **communes de Murat, d'Allanche et de Massiac**. Suite à un diagnostic partagé, le TER Hautes Terres travaille autour de 3 axes :

- développer l'ambition des jeunes ;
- développer la formation aux enjeux environnementaux en lien avec les ressources locales (pôle de compétences sur les métiers de la montagne et du tourisme par exemple) ;
- développer un tiers lieu socio-éducatif de l'enfance au jeune adulte inséré, y compris itinérant.

Les priorités 2022-2023 du TER Hautes Terres :

- collaboration autour des projets E3D (végétalisation des cours d'écoles, déploiement de capteurs d'air, savoir rouler à vélo) ;
- formation croisée PE/ ATSEM/ AESH sur les différents temps de l'élève, la représentation de l'école, la coéducation, la prévention).

Dans l'Allier, c'est le secteur de **Jaligny-sur-Besbre** qui a été retenu pour l'implantation du projet. Le périmètre comprend les 14 communes du syndicat intercommunal, **le collège des Chenevières et les 8 écoles de secteur (1 école élémentaire et 3 RPI)**. C'est un espace géographique rural, caractérisé socialement et en baisse démographique.

La réflexion met l'accent sur la liaison école – collège autour du parcours éducatif artistique et culturel. Les classes des écoles élémentaires sont ainsi régulièrement accueillies au collège pour profiter des équipements pédagogiques.

L'objectif est aussi de développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales éloignées.

Ce projet a trouvé sa formalisation officielle dans la convention signée en décembre 2021 entre l'Etat (préfet ; recteur), les collectivités locales (département ; Sivos) et la CAF partenaire.

🕒 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Dans l'Allier, l'opération Petits déjeuners a été mise en place pour la première fois durant l'année scolaire 2019-2020 dans les 6 écoles maternelles REP+ de Montluçon. L'opération nourrit une dynamique d'éducation à la santé et d'ouverture de l'école aux parents, ceux-ci étant associés à la séquence. Une convention entre la municipalité et l'Education nationale formalise le projet, qui est subventionné par l'État.

A compter de la rentrée 2021, l'opération entre dans sa 3^e année d'existence et connaît un nouveau déploiement : des communes présentant des caractéristiques très diverses (du paysage rural : Vallon-en-Sully, à l'urbain plutôt dense : Vichy) s'engagent volontairement dans le projet de proposer un petit déjeuner par élève par semaine.

En 2021-2022, 12 communes du département, représentant 30 écoles et 2500 élèves (10 % des élèves du 1^{er} degré) ont mis en place le dispositif. Les écoles engagées sont situées sur 4 des 6 circonscriptions du département :

- Arronnes : école élémentaire, 30 élèves ;
- Bayet : école primaire, 96 élèves ;
- Chavenon : école maternelle, 19 élèves ;
- Cusset : 3 écoles, 455 élèves ;
- Echassières : école élémentaire, 17 élèves ;
- La Chapelle : école primaire, 42 élèves ;
- Le Mayet de Montagne : école primaire, 107 élèves ;
- Louroux de Bouble : école primaire, 17 élèves ;
- Montluçon : 13 écoles (toutes), 1151 élèves ;
- Murat : école élémentaire, 13 élèves ;
- Vallon en Sully : 2 écoles élémentaire et maternelle, 120 élèves ;
- Vichy : 3 écoles (REP) ; 382 élèves.

Sur le secteur de Montluçon, point de départ de l'opération il y a 3 ans (en REP+), l'ensemble des écoles maternelles de la municipalité est désormais concerné. Il faut souligner la volonté de certaines communes de proposer l'opération plusieurs fois par semaine.

La subvention de l'État en direction des communes a connu une revalorisation, passant de 1,20 € à 1,30 € par petit déjeuner servi, dans un souci permanent de soutien aux collectivités partenaires.

2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école

À RETENIR

- Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés : implantation de **cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés, augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés, internats d'excellence** pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.

Un 2^e lycée de l'académie signe une Convention d'Éducation Prioritaire avec Sciences Po.

L'atelier **Sciences Po Paris** accueille des élèves, dont au moins **50 % de boursiers**, pour travailler leurs compétences :

- expressives (écriture, lecture, oral, anglais) ;
- méthodologiques (questionnement, recherche documentaire, analyse, synthèse) ;
- socio-comportementales (écoute, autonomie, persévérance, réflexivité, travail en équipe).

Objectif à l'issue de la terminale : être éligibles à la voie spécifique d'admission au sein de Sciences Po.

Le lycée Montdory de Thiers rejoint le lycée Ambroise Brugière de Clermont-Ferrand au sein de ce dispositif.

L'internat du lycée Ambroise Brugière de Clermont-Ferrand est labellisé internat d'excellence sous le nom de Cité de tous les talents.

Il accompagne les jeunes qui poursuivent un double cursus, scolaire et artistique, sportif ou culturel, auprès de 21 partenaires (clubs sportifs, conservatoire de musique, festival...), contribuant à la mixité sociale au sein de l'établissement.

Pour favoriser la mixité sociale, et accueillir notamment plus d'élèves boursiers, les collèges Blaise Pascal (Clermont-Ferrand) et Teilhard de Chardin (Chamalières) ont vu leurs moyens en personnel d'éducation renforcés.



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND
Éducation
Jeunesse
Sport

FRANCE
RELANCE

Vous êtes collégiens, lycéens ou étudiants et vous souhaitez poursuivre une pratique sportive ou artistique exigeante ?
Rejoignez la
Cité de tous les Talents

2022

INTERNATS D'EXCELLENCE

Depuis un an, les 16 établissements de l'académie labellisés internat d'excellence se mobilisent collectivement pour déployer une approche renouvelée de la mission et de la vie à l'internat.

Si l'objectif premier est de **répondre à la demande sociale**, tout en prenant en compte les caractéristiques locales, l'internat doit rester un lieu de vie propice à la réussite de chaque interne. Pour cela chaque établissement met en œuvre un projet adapté, connu et soutenu par les collectivités locales de rattachement.

Le rectorat participe pleinement à la mise en œuvre des actions en attribuant des moyens complémentaires. Ainsi, à la rentrée 2022, dans chaque internat d'excellence, un conseiller principal d'éducation est identifié comme référent internat d'excellence avec 6 implantations nouvelles correspondant à 3 ETP. Comme en 2021, l'équivalent de 6 ETP d'assistant d'éducation a été dégagé pour faciliter l'encadrement et la mise en œuvre des projets d'internat.

L'ensemble des internats est en capacité d'offrir un accueil « à la carte » (accueil individualisé, période d'essai une à deux nuits par semaine, un trimestre...). Il peut s'accompagner d'un objectif de renforcement des compétences scolaires avec un contrat de réussite scolaire.

L'investissement des 16

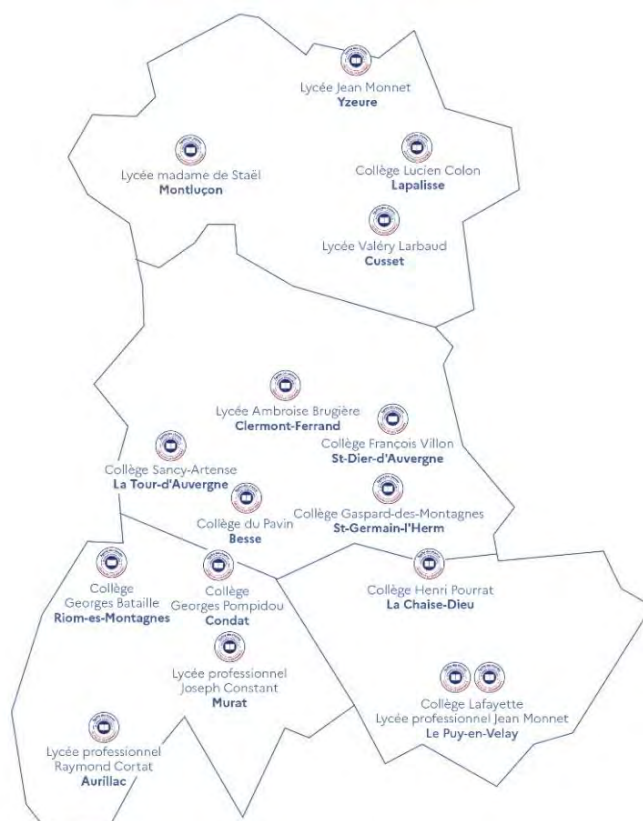
établissements pour promouvoir ces nouvelles orientations est visible dès cette rentrée où l'on constate une **augmentation sensible des inscriptions** notamment dans les collèges.

La vie à l'internat se conçoit avec les internes qui siègent dans une instance de dialogue (conseil des internes, comités de pilotage...) et privilégient l'ouverture culturelle (théâtre, danse, cinéma, médiathèque...), la pratique sportive, la proposition d'activités récréatives et ludiques (ateliers créatifs, jeux de société, soirées...). Toutefois, les faits de société ne sont pas absents des préoccupations des collégiens et des lycéens avec un intérêt pour l'écologie et le développement durable ainsi que le bien-être.

En savoir plus :

<https://www.ac-clermont.fr/vivre-sa-scolarite-dans-un-internat-d-excellence-124259>

16 internats d'excellence





2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

À RETENIR

- L'égalité entre les filles et les garçons se fonde sur **l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** ainsi que l'éducation à la sexualité.
- À compter de la rentrée 2022, la **labellisation Égalité filles-garçons** permettra aux collèges et aux lycées de valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de l'établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.

La Convention interministérielle du 28 novembre 2019, déclinée par la Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif Auvergne-Rhône-Alpes (2021-2024) du 8 mars 2021, donne le cadre d'action.

Sous l'impulsion de son recteur, l'académie de Clermont-Ferrand a pour objectif, depuis plus de deux ans, de s'illustrer particulièrement dans la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes de manière durable et profonde. Ces travaux se déploient sur une pluralité de fronts :

- dans les pratiques de classe ;
- dans les projets des équipes ;
- dans le travail de l'orientation et de l'ambition ;
- au sein des structures scolaires et de leurs instances ;
- au sein de notre politique des ressources humaines.

© FORMER ET ÉDUCER CONTRE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES

Dans la lutte contre les représentations stéréotypées qui alimentent les inégalités, des actions ont déjà un ancrage ancien, d'autres sont en cours ou en projet. Ainsi, les corps d'Inspection, de l'école maternelle au lycée, disposent d'un groupe de travail qui les a conduits à produire une grille d'observables et de conseils afin d'aider les enseignants à mieux prendre conscience des stéréotypes à l'œuvre et de les contrer.

Des formations sont proposées pour les référents des établissements sur cette thématique, établissements qui seront encouragés à s'intéresser à la démarche de labellisation nationale.

Les actions et initiatives qui portent l'ambition de favoriser l'égalité font l'objet de valorisations et sont suivies par la Cardie. Par exemple, le **collège La Vigière de Saint-Flour** et son projet innovant « 1 rue de l'égalité, une approche documentaire et théâtrale de l'égalité filles-garçons au collège » invite l'ensemble de la communauté éducative à questionner les interactions filles-garçons dans les espaces scolaires (classe, CDI, cour de récréation, car scolaire...) par le biais d'observations et d'entretiens menés et mis en scène par une classe de 4^e dans le cadre des séances d'heure de vie de classe et d'un atelier théâtre, puis restitués à l'ensemble de la communauté éducative lors d'une représentation en fin d'année. Le travail des élèves du **collège La Charme de Clermont-Ferrand**, situé en éducation prioritaire, a été récompensé par le 2^e prix national du concours des Olympes de la parole.

La lutte contre les stéréotypes rejoint également l'objectif de favoriser des parcours de réussite pour les filles et les garçons et accompagner les choix d'orientation pour atteindre une plus grande mixité.

Dans cette dynamique, l'académie est accompagnée de longue date par la Recherche via son partenariat avec le Lapsco (Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive) et Pascal Huguet, son directeur, chercheur CNRS et responsable du groupe de travail sur l'équité et la réduction des inégalités scolaires du Conseil Scientifique de l'Education nationale (CSEN).

© ACCOMPAGNER LES CHOIX D'ORIENTATION POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

Nous savons que les parcours d'orientation des élèves sont impactés, d'une part par les inégalités que l'on observe entre la performance scolaire des filles et celle des garçons (les filles réussissent mieux donc s'orientent plus que les garçons en voie générale et technologique et décrochent moins que les garçons), d'autre part par ces stéréotypes de genre qui pèsent sur les choix d'enseignements de spécialités, de séries technologiques et de spécialités professionnelles (choix marqués des filles vers le secteur des services, du soin à la personne notamment et des garçons vers le secteur industriel). Dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation, une attention particulière est portée pour former et inciter les acteurs de l'orientation à aider les jeunes et leurs familles à se défaire des préjugés pour mieux envisager le champ des possibles et faire un choix éclairé.

Les **métiers du numérique** concernent un très grand nombre de secteurs, offrent une grande variété de niveaux de formation et permettent des évolutions professionnelles.

Pourtant, moins de 30 % des effectifs des entreprises du digital sont des femmes (source : Syntec).

La préoccupation académique de garantir une égalité réelle entre filles et garçons nous conduit à renforcer les stratégies d'incitation des jeunes filles à s'orienter vers les métiers du numérique.

24 août 2022 : renouvellement de convention avec l'association Ingénieurs et Scientifiques de France. **Plus de 12 000 jeunes ont déjà bénéficié des interventions d'IESF, qui promeut les métiers de la technologie et de la science, notamment auprès des filles.**

L'exposition **Technologie, nom féminin**, inaugurée le 7 mars 2022 au collège Saint-Exupéry de Lempdes en présence d'élèves de 3^e et du conseil de la vie collégienne, tournera cette année dans l'académie.





Un accompagnement de la recherche et un soutien de la Haute Fonctionnaire à l'égalité filles-garçons

Si l'académie a participé à l'expérimentation nationale du GT Réforme du baccalauréat – Égalité filles-garçons sur laquelle s'est notamment appuyé le rapport « Faire de l'égalité filles/garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI^e siècle », elle s'attache à poursuivre de manière approfondie avec Pascal Huguet et son laboratoire de recherche Lapsco-CNRS, auprès des élèves, un travail sur l'évaluation de la portée des stéréotypes sur les choix d'orientation, s'intéressant parallèlement à mesurer l'impact des actions réalisées par les établissements dans la lutte contre ces mêmes stéréotypes et pour favoriser l'égalité.

Dans cette démarche, l'académie bénéficie du soutien de Claude Roiron, Haute Fonctionnaire à l'égalité filles-garçons, à l'origine du rapport précité et de la labellisation nationale.

Cette dernière est intervenue, avec le recteur Karim Benmiloud et Pascal Huguet, auprès des référents Egalité filles-garçons des lycées, au mois de juin 2022.



© OFFRIR UN CADRE D'APPRENTISSAGE DÉGAGÉ DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La lutte en faveur de l'égalité passe aussi par la capacité à **offrir un cadre d'apprentissage dégagé des violences sexistes et sexuelles, dont les filles sont les principales victimes dans les établissements scolaires.**

Sur ce volet, l'académie mise d'abord sur une plus solide éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour développer l'égalité entre les sexes ; elle déploie depuis de plus de 20 ans des formations dédiées, notamment en partenariat avec l'Ireps.

Elle fait également porter son action sur la formation à la prévention du harcèlement à travers des dispositifs tels que le programme PHARE ou ceux qui permettent d'engager à la fois les élèves (ambassadeurs lycéens de lutte contre de harcèlement, sentinelles et référents, médiation par les pairs...) et les adultes référents, en respectant la parité parmi ces acteurs.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la justice, le service Vie scolaire du rectorat intervient plusieurs fois par an auprès de jeunes lors de stage de citoyenneté dans le cadre d'une procédure de composition pénale. Les interventions portent sur les représentations sexuées et sur les stéréotypes de genre, les violences sexistes et sexuelles.



6 mai 2022 : **danse de l'égalité** à l'école Georges Méchin (Vichy)

2.5 Développer la créativité et la sensibilité

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle associe la **fréquentation des œuvres** et des lieux de culture et de mémoire, la rencontre avec les acteurs des arts, de la culture et des sciences, la **pratique artistique** et l'acquisition de connaissances.
- Elle contribue à l'émancipation de chaque élève et l'ouvre sur l'universel par le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle améliore la cohésion de groupe et favorise la réussite scolaire.
- Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec l'**extension du pass Culture** aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée et la part collective du pass Culture qui profitera à tous les élèves de la 4^e à la terminale pour des sorties culturelles en commun.

L'éducation artistique et culturelle et sa généralisation constituent une priorité nationale contribuant à apporter une culture humaniste à chaque élève. L'objectif est de toucher 100 % des jeunes afin de permettre à tous les élèves de bénéficier d'un parcours artistique et culturel de grande qualité.

Pour concourir à cette priorité, une nouvelle étape a été franchie lors de l'année scolaire 2021/2022 avec la **mise en place d'un pass Culture scolaire** en plus du pass Culture offert aux jeunes de plus de 18 ans déjà opérationnel.

Véritable effort financier de l'éducation nationale au bénéfice des élèves, ce pass Culture scolaire entré en application en janvier 2022 concerne les élèves de la 4^e à la Terminale, les élèves de CAP de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Il comporte une part :

- collective (de 20 à 30 € par élève selon les niveaux) qui permet aux professeurs de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes ;
- individuelle (de 20 à 30 € par élève selon les niveaux) à disposition des élèves.



Mardi 23 août 2022, le recteur Karim Benmiloud rencontre les élèves du collège Roumanille d'Avignon accueillis à la Chaise-Dieu par le collège Henri Pourrat dans le cadre d'échanges culturels initiés il y a 2 ans.



Dans l'académie

- Pour accompagner le pass Culture, **des référents culture ont été mis en place dans les collèges** (265 000 € mobilisés à ce titre), à l'instar de ceux déjà existants dans les lycées.
- **1 708 980 €** sont mobilisables sur la part collective du pass Culture.
- **7300 élèves** ont pu bénéficier d'un concert, d'une visite d'exposition ou d'un musée, ou d'autres activités culturelles.

Le Centre national du costume de scène à Moulins, les centres de culture scientifique et technique comme Vulcania ou le Volcan de Lemptégy, le théâtre de Cusset, le musée Anne de Beaujeu dans l'Allier, le théâtre d'Aurillac, les pays d'art et d'histoire de Haute-Loire ou la scène nationale de Clermont-Ferrand, pour ne citer qu'eux ont accueilli ou monté des actions avec des élèves.

C'est ainsi que le CNCS a ouvert l'exposition Molière, à la suite de l'exposition Carnaval, et proposé des ateliers à 510 jeunes grâce à la part collective et 103 jeunes sur la part individuelle.

La Comédie de Clermont-Ferrand a permis à 276 jeunes d'assister à des spectacles sur la part collective et a favorisé 68 réservations sur la part individuelle.



Représentation « *l'École des femmes d'après Molière* » de l'atelier théâtre du **collège du Val d'Ance de Saint-Anthème**

L'opération **Jeunes en librairie** financée par le Plan de relance a permis à 2300 élèves d'acquérir un livre pour un montant de 30 € et d'échanger avec un libraire et parfois un éditeur permettant ainsi de mieux appréhender la chaîne du livre et conforter leur goût de la lecture.

Les **contrats de territoire d'éducation artistique et culturelle** (CTEAC) participent aussi directement au développement de l'éducation artistique en mobilisant l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels dans la mise en œuvre de programmes d'actions de sensibilisation aux arts et à la culture. **28 territoires de notre académie** sont signataires ou en cours d'écriture d'un CTEAC, mobilisant ainsi le conseil régional, les 4 conseils départementaux de notre académie et les établissements publics de coopération intercommunale.

Les propositions offertes aux enseignants et aux élèves figurent toutes sur **l'application Adage dédiée à l'éducation artistique et culturelle**. Cette application facilite les relations entre offre culturelle et projets des enseignants. Elle se développe encore grâce à ces dispositifs convergents.

Les équipes enseignantes ne manquent pas d'idées pour favoriser des rencontres artistiques et culturelles de qualité qui mêlent pratique, rencontre et connaissance en mobilisant tous types d'acteurs culturels.

Les enseignants peuvent s'appuyer sur les propositions pédagogiques **des professeurs missionnés dans les 41 structures culturelles de l'académie** pour bâtir leur projet culturel, ou faire appel aux **8 enseignants référents thématiques**. C'est ainsi que l'enseignant thématique « culture scientifique et technique » a pu monter un projet avec Astu'sciences ou que Vulcania a pu organiser le Défi'volcans.

Ouverture à la rentrée 2022 :

- une classe à horaire aménagée Arts plastiques au collège de Jaligny-sur-Besbre
- une classe à horaire aménagée Musique au collège Verrières à Issoire.
- un dispositif Cinéma spécialité film documentaire au collège de Chaudes-Aigues.





2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

- Les enjeux d'égalité concernent aussi la **découverte du monde du travail**, alors que les plus informés des élèves sont ceux qui, souvent, poursuivront les études les plus longues.
- Cette année, des collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de **découverte des métiers** à partir de la classe de 5^e.

© LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

Enjeu social majeur, déclarée priorité nationale dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, la **lutte contre le décrochage scolaire** engage les acteurs de notre institution à s'assurer que chaque jeune soit accompagné dans la construction de son projet d'avenir professionnel et individuel, quelles que soient ses difficultés et sa trajectoire personnelle.

Appuyée sur des démarches alliant prévention, intervention et remédiation, adossée à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la lutte contre le décrochage scolaire entre en résonance avec le cadre législatif prévoyant **l'obligation de formation pour tous les jeunes âgés de 16 à 18 ans**, ainsi qu'avec **le droit au retour en formation** pour ceux qui sont sortis du système sans diplôme ni qualification.

Le besoin de soutien des jeunes, face aux conséquences de la crise sanitaire, a **renforcé les politiques partenariales visant à prendre en charge les publics les plus fragilisés** afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Aux côtés de l'éducation nationale, ce dossier met en synergie les forces du Conseil régional, de la DREETS, du commissariat à la stratégie de lutte contre la pauvreté et s'associe de multiples partenaires des services de l'État et du tissu associatif et économique. Il est piloté au niveau de l'éducation nationale pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes par l'académie de Clermont-Ferrand (site clermontois de la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation).

Sur le terrain, les centres d'information et d'orientation, les missions locales, les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et de nombreux partenaires agissent ensemble au sein des **Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)**.

Leur action s'appuie sur une **stratégie de repérage** qui repose d'abord sur un système national de croisement de bases de données issues de plusieurs ministères, outil en pleine évolution afin de permettre une détection et un suivi fiabilisé. En complément, des solutions régionales et locales favorisent l'identification et la prise en charge des jeunes en fonction de leurs besoins. Une **charte régionale** permet ainsi une répartition efficace des situations.

Une **politique de communication** nationale est menée, via notamment un numéro vert, permettant aux jeunes et à leur famille de se faire connaître. **Au niveau régional, afin de mieux faire connaître l'obligation de formation et les solutions permettant de raccrocher**, Via Compétences a été missionné afin de s'adresser à la fois au grand public, et plus spécifiquement aux jeunes (<https://www.coteformations.fr/>) et aux professionnels engagés (<https://www.via-competences.fr>). Une pluralité d'outils a ainsi été développée allant du site ouvrant sur une cartographie des solutions, aux réseaux sociaux en passant par une web-série et des maraudes numériques.

La combinaison de ces différentes démarches a permis une identification et une prise en charge plus efficace et plus rapide des jeunes éloignés de l'école.

La lutte contre le décrochage débutant par **l'axe de la prévention, la région académique est fortement mobilisée sur la dimension de la Persévérance scolaire**. Cette notion de persévérance scolaire, qui nous vient du Québec, nous parle des stratégies qui contribuent à la réussite éducative de tous. Elle s'intéresse à la fois aux facteurs scolaires et aux problématiques du vécu des élèves et renvoie à plusieurs champs : la pédagogie, l'évaluation, la vie de classe, le climat scolaire, le développement du sentiment d'appartenance, l'apprentissage de l'engagement... Ainsi, pour la troisième année, **un grand séminaire régional se tiendra durant la semaine de la Persévérance**, afin de nourrir les équipes des écoles, collèges et lycées avec les apports de la recherche, ainsi que de valoriser et partager toutes les démarches mises en œuvre pour favoriser cette persévérance, qu'elles s'inscrivent dans des pratiques habituelles ou qu'elles relèvent du champ de l'innovation pédagogique.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, l'académie de Clermont-Ferrand dispose de 3 solutions complémentaires permettant de favoriser les retours en formation des jeunes décrochés de 16 à 25 ans souhaitant préparer un diplôme de type baccalauréat.



Le Parcours « Lycée de la nouvelle chance Auvergne » (LNC) - Réseau académique de lycées supports : les jeunes suivent des cours dans des classes sur la voie professionnelle ou technologique, leur emploi du temps aménagé prévoit des stages renforcés en milieu professionnel et un accompagnement individualisé.

<https://www.ac-clermont.fr/lycee-de-la-nouvelle-chance-121642>

Le Micro-lycée LIANE-Lycée Virlogeux (Riom) : les élèves préparent un Bac général en cours collectifs à effectifs réduits avec un accompagnement en partie individualisé (tutorat), autour de trois modules d'entrée permettant une remise à niveau selon de niveau de classe.

<http://www.liane-microlycee.fr/index.php>

Le dispositif « Lycée Nouveau Départ » - Lycée Massillon (Clermont-Ferrand) : les élèves allophones ou raccrochés sont accompagnés et le cas échéant bénéficient d'un soutien en Français Langue Etrangère-Français Langue Seconde, avant d'intégrer progressivement un niveau de classe du lycée avec des Enseignements de Spécialité scientifiques.

<https://www.massillon63.com/lnd>

© ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION ET DEMI-JOURNÉE ORIENTATION AU COLLÈGE

Construire son parcours d'élève en intégrant une réflexion active et progressive sur son projet d'avenir personnel, et au sein d'une société qui évolue sans cesse, est un enjeu crucial individuel et citoyen. Le processus d'orientation doit donc s'inscrire dans une démarche pédagogique qui vise à permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'objectif de construire leur parcours de formation au fil du temps en opérant des choix plus éclairés.

Les établissements disposent de textes récents et de nombreuses ressources. Des heures dédiées à l'orientation sont prévues (12h en 4^e, 36h en 3^e, 54h en 2^{de}, 1^{ère} et Terminale GT) ainsi que des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation au lycée professionnel (192h en CAP et 265h en bac professionnel).

A la rentrée 2022, une expérimentation d'une ½ journée dédiée à l'orientation en classe de 5^e est instaurée. Les collèges volontaires seront accompagnés pour mettre en place des activités de découverte des métiers et du monde du travail, en s'appuyant notamment sur les ressources et les partenariats. Ces temps intégreront l'aspect de prévention de tous stéréotypes susceptibles de constituer un frein aux futurs choix d'orientation.

De manière plus globale, la feuille de route de l'académie de Clermont-Ferrand, au sein de la Région académique, prévoit de soutenir et former les équipes des établissements scolaires, collèges et lycées, afin de leur permettre de mieux comprendre et rendre intelligible aux jeunes et aux familles le paysage mouvant de l'orientation et de faire acquérir aux élèves les compétences à s'orienter.

Ce travail sera déployé en prenant appui sur les actions déjà conduites en établissement. Il visera à mettre en cohérence le travail progressif mené par les équipes (professeurs principaux, équipe enseignante, psychologues de l'éducation nationale de spécialité Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et professionnelle issus des CIO...) avec les interventions des partenaires (dont la Région qui partage la compétence en information). Il intégrera donc la diffusion des ressources nationales (Eduscol, Onisep, Référentiel des compétences à s'orienter...) et locales (site de Via compétences, bus de l'orientation, caravane des métiers...) ainsi que les temps forts locaux (salons et forums) et nationaux.

Les actions d'accompagnement à l'orientation doivent intégrer les problématiques d'égalité des chances (ambition scolaire, égalité filles-garçons), la politique de valorisation de la voie technologique et favoriser une plus grande acculturation à l'univers professionnel et économique. Elles s'appuient sur les dispositifs existants (Cordées de la réussite, Comités Locaux École Entreprise, séquences d'observation en milieu professionnel...).

L'évaluation des actions d'orientation nécessite également de poursuivre le développement des indicateurs pour donner aux établissements une meilleure visibilité sur le parcours de leurs élèves.

© LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Les Cordées de la réussite, redynamisées en 2020, font de l'accompagnement continu à l'orientation, de la classe de 4^e jusqu'au baccalauréat et au-delà, un levier pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves. Le dispositif propose un accompagnement collectif (découverte des métiers, immersion dans l'enseignement supérieur, culture générale, méthodologie, prise de parole en public et développement des compétences) et un accompagnement individuel (tutorat étudiant, mentorat par un professionnel) grâce à un partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires. **20 Cordées de la réussite sont actives dans l'académie.**

© INSER'JEUNES

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, et en lien avec les exigences de l'État de transparence et d'accès à l'information, deux services statistiques (la DEPP et la DARES) ont élaboré un webservice à l'usage des jeunes pour leur orientation.

Le site inserjeunes (<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/>) permet de se renseigner sur les formations professionnelles par l'apprentissage ou par la voie scolaire du niveau CAP au BTS sur les établissements publics et privés sous contrat. Il donne également vue sur les entreprises susceptibles de recruter avec la formation recherchée.

Des indicateurs sont accessibles tels que le taux de poursuite d'études, le taux d'emploi des jeunes à la sortie, ainsi que des données sur le parcours des jeunes dans les différentes formations et le taux de rupture de contrats d'apprentissage.

Face au constat, souvent mis en avant, de jeunes éloignés de la réalité de la vie active et ne disposant que tardivement d'une lecture du monde économique et des opportunités d'insertion liés à leurs choix d'orientation, l'académie s'emploie à promouvoir les outils et ressources favorisant un meilleur accès à l'information.

Ainsi, si chaque jeune a la possibilité d'être accompagné dans le développement de ses compétences à s'orienter et la construction de son projet d'avenir par les psychologues de l'Éducation nationale spécialisés dans l'orientation, les CIO et les équipes des établissements scolaires, l'accès à des sources d'information nationales comme Inserjeunes, le site de l'Onisep ou d'autres, plus régionales, leur permettent de finaliser leurs choix en pleine connaissance des données d'insertion.

Inserjeunes est mis en avant sur les sites du ministère, les services en ligne liés aux procédures d'orientation et d'affectation et lors des temps forts d'information des jeunes.

2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances

À RETENIR

- L'opération **Vacances apprenantes** a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connu notre pays.
- Les enfants et les jeunes les plus privés de ces apports se voient proposer une **offre d'activités spécifique et renouvelée**.

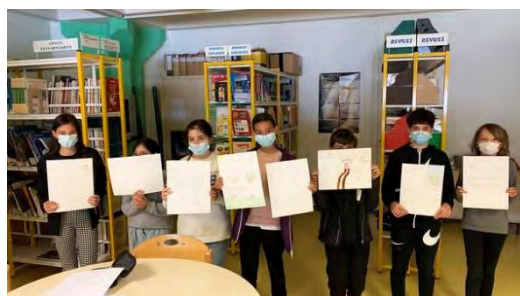
Le dispositif Vacances apprenantes s'est mis en place avec la crise sanitaire et devient aujourd'hui complémentaire de la continuité pédagogique.

C'est un vrai engagement de l'état pour **assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement des jeunes** à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L'égalité des chances doit être une réalité pour tous les élèves de nos écoles. Une attention particulière est portée aux populations fragiles : jeunes domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique précaires, enfants en situation de handicap et mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Cinq dispositifs sont mis en œuvre au sein de notre académie sur les **congés d'automne, d'hiver, de printemps et d'été**. Ils prônent des **valeurs de solidarité et de fraternité**.

L'École ouverte ; propose aux jeunes qui n'ont pas la possibilité de bénéficier au sein de leur famille d'un accompagnement éducatif, d'avoir un **soutien dans les apprentissages fondamentaux lire écrire compter** avec des activités de loisir. Ce dispositif qui s'adressait dans un premier temps aux quartiers prioritaires est maintenant **ouvert à tous les établissements**.



Ateliers d'écriture au collège de la Durolle (La Monnerie-le-Montel), vacances d'automne 2021



Initiation au hardware au collège Audembron (Thiers), vacances de printemps 2022

L'École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale afin de sensibiliser les élèves au **développement durable**, à la **découverte de la nature et du patrimoine local**.

Mon patrimoine à vélo depuis l'été 2021, permet dans le cadre d'un dispositif École ouverte, des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre de son patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel.

L'Été du pro : l'école ouverte pour les lycées professionnels depuis l'été 2021 vise à renforcer les aptitudes et compétences professionnelles et/ou générales pour **lutter contre le décrochage scolaire** qui touche plus particulièrement les populations fragiles.

Les Colos apprenantes : labellisés par l'Etat, ces séjours ouverts à toutes les familles associent **renforcement des apprentissages et activités de loisirs** autour de la culture, du sport, du développement durable. **Une aide de l'État peut atteindre 80 % du coût du séjour** (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est versée aux collectivités partenaires pour permettre aux enfants et jeunes de partir dans ces séjours labellisés.

En 2021/2022, l'académie a soutenu près de 50 établissements pour accueillir sur les différentes périodes près de 2400 élèves malgré des conditions sanitaires contraignantes. Nous avons investi près de 200 000 € dans les projets élaborés par les équipes pédagogiques.



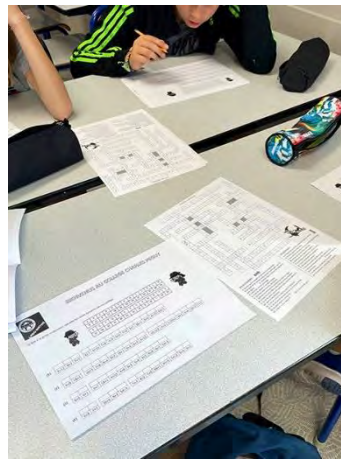
Atelier « carnets de nature » au collège Baudelaire (Clermont-Ferrand), vacances d'été 2022

Stages de réussite

Ces stages de remise à niveau sont proposés durant les vacances aux élèves de l'école élémentaire au lycée éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages.

Dans l'académie, 2474 élèves en ont bénéficié l'an dernier lors des vacances d'automne et de printemps :

- 1 018 écoliers ;
- 1 075 collégiens ;
- 381 lycéens.



Pré-rentree 2022 : 77 élèves de 6^e participent au stage de réussite au **collège Charles Peguy de Moulins**. Découvrir les lieux, revoir les fondamentaux, faire connaissance. Toute l'équipe du collège s'investit dans cet accueil chaleureux et indispensable.

3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



3.1 Veiller à la santé des élèves

À RETENIR

- Les habitudes de vie prises durant l'enfance et l'adolescence, l'environnement et le climat scolaire ont un rôle clé à long terme sur l'état de santé. Et celui des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie la démarche **École promotrice de santé**.
- Si la prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités, le bien-être et la santé mentale, y compris le développement des compétences psychosociales, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.

🕒 LE PROJET ALLIANCE DANS LE CANTAL

Alliance est un projet de recherche action qui concerne 10 000 élèves de la région académique dans quatre départements, dont le Cantal. Environ 2500 élèves sont concernés sur ce département (40 écoles).

Ce projet de recherche en santé fédère des enseignants, des chercheurs, des acteurs de santé publique et des élus autour d'un objectif commun, rendre les enfants acteurs de leur santé. Alimentation, sommeil, écrans, bien-être à l'école, libre-arbitre... Adopter les bons comportements pour sa santé s'apprend dès le plus jeune âge. Cette nouvelle manière d'éduquer à l'école primaire et durant le temps périscolaire doit permettre aux jeunes enfants (de 6 à 11 ans) de choisir, tout au long de leur vie, des comportements bénéfiques à leur santé. De quoi favoriser également une meilleure santé mentale et limiter les phénomènes d'addiction et de violence, quel que soit le milieu de vie.

🕒 L'EXEMPLE D'UNE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ DANS L'ALLIER

A Villebret, le directeur d'école propose, avec l'appui du maire, une action éducatrice globale visant à soutenir la réussite de chacun à travers le déploiement d'une politique de santé et de bien-être.

En diversifiant et en calibrant les repas, en adaptant les moments de convivialité, en proposant des exercices réguliers, les enfants développent une conscience et une confiance qui leur permet d'agir concrètement sur leurs conditions d'apprentissage.

Associés, les parents développent leur capacité à agir en ce domaine : soutien aux circuits courts, lutte contre les déchets, alimentation variée, activité physique quotidienne.

3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- Le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** sera déployé dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics en 2022-2023.
- Les **référénts académiques et départementaux** sont chargés de suivre les situations de harcèlement qui leur sont signalées, en lien avec les familles et les établissements.
- Des **élèves ambassadeurs** sont présents dans chaque établissement pour prévenir le harcèlement.

La loi n°2022-299 du 2 mars 2022 fait du harcèlement scolaire un délit. Elle inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le Code de l'éducation. Qu'il se produise dans l'école ou bien sous forme de **cyber-harcèlement** via les téléphones portables et les réseaux sociaux, tout comportement malveillant ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité, d'altérer la santé physique ou mentale ou de dégrader les conditions d'apprentissage d'un élève est interdit et puni ou sanctionné. Le respect de chacun et la fraternité sont promus et entretenus à tout moment et, à titre préventif, la sensibilisation au harcèlement est systématique en école et en établissement scolaire.

Si besoin, une intervention est organisée par des personnels formés, dès qu'une intimidation est repérée, afin d'éviter que la situation se dégrade. Une méthode de régulation est adoptée, telle que préconisée dans le **programme national pHARe qui est implémenté dans tous les collèges, Erea et les écoles élémentaires à la rentrée 2022**. Ce programme correspond plus largement à un protocole de prévention et de traitement, à diverses actions de formation des élèves et d'information des parents, ainsi qu'à des moments forts nationaux ou internationaux ([journées spécifiques et concours](#)).

Affiche des 5^{es} du collège la Lionchère à Tence, sélectionnée pour concourir au niveau national dans la catégorie lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel du prix « Non au harcèlement » (NAH)



L'ensemble de la communauté éducative se mobilise, avec des effets très positifs sur le climat scolaire et la sécurisation du cadre éducatif. **L'année passée dans l'académie, 1/3 des écoles élémentaires et des collèges** se sont engagés dans cette démarche globale.

D'autres dispositifs de détection, de prévention et de traitement du harcèlement, tels que « Ambassadeurs lycéens » et « Sentinelles et référents », sont appliqués dans les lycées, responsabilisant encore davantage les élèves formés.

Ainsi, tous les établissements d'enseignement des 1^{er} et 2^d degrés de l'académie développent diversement des actions de lutte contre le harcèlement.



Création des élèves de l'école primaire de l'Auze à Araules, qui ont reçu le prix coup de cœur académique NAH



© Stéphanie Lacombe - MENJ

3.3 Encourager l'activité physique

À RETENIR

- La **pratique du sport en milieu scolaire** contribue à faire grandir et s'épanouir les élèves. Elle favorise leur bonne santé, leur bien-être et leur réussite, et nourrit leur engagement citoyen par les valeurs qu'elle porte.
- En 2022-2023, des dispositifs ambitieux permettront de **renforcer la pratique sportive à l'école et au collège**.

🕒 À L'ÉCOLE PRIMAIRE, 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre.

Renforcer l'activité physique et sportive dès l'école primaire est l'objectif que l'Éducation nationale s'est fixé dans le but que **chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche de l'École promotrice de santé pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants et contribue à leur donner le goût de la pratique sportive. C'est pourquoi l'**Éducation nationale** s'engage, avec le **ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques** en collaboration avec **Paris 2024** et le **mouvement sportif**, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (« 30' APQ »).

Distinct de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportif, le dispositif « 30'APQ » vise à ce que tous les élèves, quelle que soit leur condition, puisse atteindre la recommandation de l'OMS pour la santé des enfants : au moins 60 minutes d'activité par jour, à l'heure où 87 % des adolescents français n'atteignent pas cette recommandation et où 20 % d'eux sont en surpoids.

Après une phase expérimentale déployée auprès d'écoles volontaires, qui ont été très nombreuses à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt, la généralisation de la mesure sera visée pour la rentrée 2022.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand le déploiement des « 30'APQ » a commencé par la **nomination d'un référent par département** qui coordonne le dispositif au niveau de chaque direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et de chaque service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDEJ).

Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages. Pour ouvrir à une diversification des pratiques, une définition large de l'activité physique exercée est possible. **Plusieurs dispositifs expérimentaux** mobilisant le savoir-faire du sport scolaire et des fédérations sportives partenaires ont déjà été testés et ont vocation à se développer dans notre académie :

- les défis récré en partenariat avec l'USEP (union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré) ;
- les pauses actives en partenariat avec l'ASM ;
- jeux d'Antan : jeux d'enfants.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'APQ » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires mais aussi périscolaires. Elles sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps d'enseignement en EPS.

L'ambition académique est de permettre un développement progressif de ce dispositif pour atteindre une généralisation des classes concernées à l'horizon 2024. Cela nécessitera **l'accompagnement des enseignants**. Les référents départementaux avec l'appui des conseillers pédagogiques en EPS, de l'USEP et des partenaires sportifs locaux prévoient de multiplier **les actions de formations et la formalisation d'outils pédagogiques à destination des écoles**.

La santé par le sport ne se décrète pas, mais par l'action de tous, les bonnes habitudes se prendront dès l'école, pour une jeunesse plus active et en bonne forme physique. Le développement de ce dispositif dans l'académie de Clermont-Ferrand constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé ce qui reste un préalable favorable à la réussite scolaire.



Novembre 2021, « Pause active » à l'école Charles Perrault de Clermont-Ferrand.



Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à une expérimentation dans l'Allier. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement des collèges et en lien avec leur projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel (voir page 12).

🕒 UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR LE SPORT-ÉDUCATION

Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, l'éducation nationale porte une grande ambition pour le développement de la pratique sportive chez les jeunes. Huit priorités ont été définies et constituent autant d'axes structurants pour l'année à venir.

- L'acquisition de savoirs essentiels : dans le premier degré, les dispositifs Savoir nager et Savoir rouler à vélo impliquent la continuité de l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'école et du sport aux niveaux académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités territoriales et en partenariat avec le secteur associatif.
- L'augmentation du temps d'activité physique des jeunes : les sections sportives scolaires et les sections d'excellence sportive contribuent à inscrire l'activité physique quotidienne dans la vie des élèves dans et hors temps scolaires, en renforçant les passerelles entre l'École et son environnement. Ces deux dispositifs permettent de tisser des liens étroits avec le monde sportif pour faciliter la réussite scolaire de l'élève sportif.
- L'extension de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives au lycée général.
- Le renforcement de la filière professionnelle sport au sein de la voie professionnelle.
- Le développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap.
- Le soutien des alliances éducatives dans les territoires prioritaires.
- L'aménagement de la scolarité des sportifs de haut niveau.
- L'attention particulière portée à l'accessibilité des équipements sportifs.

Après une expérimentation en 2021-2022, 5 lycées proposent à la rentrée 2022 le nouvel enseignement de spécialité Education physique - Pratiques et cultures sportives :

- lycée Banville à Moulins ;
- lycée Monnet Mermoz à Aurillac ;
- lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand ;
- lycée Godefroy de Bouillon à Clermont-Ferrand ;
- lycée Notre-Dame-du-Château à Monistrol-sur-Loire.

L'académie a également ouvert 2 unités facultatives professionnelles secteur sportif au sein des lycées professionnels Valéry Larbaud à Cusset et Raymond Cortat à Aurillac (ouverture à la rentrée 2021 pour les élèves de 1^{ère} bac pro, proposée cette année aux élèves de terminale bac pro des spécialités concernées.

4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par **plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation**, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

🕒 LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.** L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

© LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1^{er} février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation. Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/ an) a bénéficié à **15 938 agents dans l'académie** en 2022.

Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le soutien aux personnels stagiaires a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.



La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération nette mensuelle des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020 ;
- à près de 1 869 € au 1^{er} février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique ;
- et sera désormais de 1 926 € avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.

© UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. **46 AED actuellement en poste dans notre académie peuvent solliciter un CDI, de même que ceux bénéficiant de 6 années d'exercice en partie dans d'autre académie.**

Par ailleurs, tous les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

© LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires. Ainsi, l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- une part « fonction » liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- une part « résultats » articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.



© LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires. Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.



4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

À RETENIR

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place de nouvelles mesures pour :

- **attirer de nouveaux talents** au sein de l'éducation nationale ;
- **mieux répondre aux aspirations de ses personnels** en favorisant leur mobilité et en valorisant leurs compétences ;
- **améliorer les conditions d'exercice des métiers** via ses politiques de logement et de déplacements.

🕒 ATTIRER LES TALENTS ET DIVERSIFIER LES PROFILS DE RECRUTEMENT

Le ministère souhaite attirer à lui tous les talents qui sont intéressés par ses métiers, porteurs de sens et de valeurs. L'objectif recherché est de diversifier les profils, permettant à la fois de recruter des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi **d'offrir des secondes carrières attractives pour les personnes qui souhaitent rejoindre l'Éducation nationale.**

Un chantier a ainsi été engagé en vue d'améliorer les règles de reprise des services lors de la nomination (règles dites de classement) pour les personnes ayant exercé auparavant une activité professionnelle dans le secteur privé.

Une extension de la reprise des services réalisés dans le secteur privé à hauteur des deux tiers de leur durée est ainsi intervenue en 2022 en faveur des lauréats des troisièmes concours enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale.

Le chantier relatif à l'amélioration des règles de classement sera poursuivi pour concerner également les lauréats des concours externes et internes.

🕒 FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Des parcours diversifiés et des compétences reconnues

Plusieurs mesures ont été prises afin de diversifier les parcours professionnels des personnels déjà en fonction au sein du ministère.

Ainsi, deux décrets publiés le 20 juin 2022 ont élargi les **possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel**, leur permettant :

- pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer en collège, lycée général et technologique et dans des établissements d'enseignement supérieur.

Les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées. Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le **développement des postes à profil**, tant au niveau national que dans les académies.

En 2022, pour la deuxième année, **un mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques** a été organisé en complément des mutations intervenant le reste de l'année. La révision des lignes directrices de gestion a permis une amélioration de cette mobilité en concertation avec les représentants des personnels.

Préau : pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels

L'association nationale Préau a été créée en 2021 pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, actifs et retraités. Les personnels des deux ministères peuvent adhérer gratuitement à Préau et ainsi bénéficier avec leurs proches (conjointes et enfants), à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques et d'avantages commerciaux.



© AMÉLIORER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une mesure interministérielle de **revalorisation de 10 % des indemnités kilométriques** des agents publics est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure a été complétée de manière à couvrir les agents non bénéficiaires de ce dispositif. Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et les personnels remplaçants qui connaissent de fortes mobilités ont ainsi vu **leurs indemnités revalorisées au 1^{er} janvier 2022**. De même, **à compter du 1^{er} septembre 2022, les contractuels alternants**, dans le cadre d'une formation en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef), toucheront une indemnité de **700 € bruts annuels** afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.

Parcours professionnel : la mission académique de l'encadrement a accompagné l'an dernier :

- **plus de 30 cadres** dans la définition de leur projet professionnel ; objectif : lutter contre l'autocensure, des femmes notamment (photo ci-contre) ;
- les « **faisant fonction** » **chef d'établissement** souhaitant devenir personnels de direction ; **11 d'entre eux ont réussi le concours.**





4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation

À RETENIR

- La **formation continue des personnels** de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.
- La nouvelle **école académique de la formation continue (EAFC)** est chargée d'organiser la formation de tous les personnels au plus près des besoins.
- Objectif : permettre le **développement professionnel** et personnel tout au long de la carrière et offrir à chacun une formation de proximité et un accompagnement personnalisé.

La construction de l'EAFC de Clermont-Ferrand se poursuit cette année avec trois enjeux :

- l'amélioration des apprentissages, des acquis et des résultats des élèves ;
- la réduction des inégalités scolaires ;
- le développement professionnel des personnels par l'accompagnement des parcours, une formation en/de proximité et la personnalisation de la formation.

Son inauguration au 15 rue d'Amboise, courant septembre 2022, sera l'occasion de réaffirmer ses objectifs :

- la prise en compte des besoins locaux et une présence sur les départements ;
- une approche tournée vers les attentes des agents par des programmes dépassant l'année scolaire sous un format cycles-parcours-modules de la formation ;
- une amélioration continue par la mise en place d'une charte de l'EAFC.



Apprendre progressivement le métier de professeur des écoles

Le Parcours Professionnel au Professorat des Écoles (PPPE), est un dispositif innovant qui accueille dès cette rentrée 30 étudiants lauréats du baccalauréat souhaitant devenir professeur des écoles.

Au cœur du **lycée Jean Monnet d'Yzeure**, ces étudiants suivront le cursus d'un master sciences de l'Éducation, nourri d'une immersion progressive dans le métier de professeur des écoles grâce à la coopération de l'**Inspé de Moulins**.

L'EAFC de Clermont-Ferrand :

- une nouvelle organisation en 7 pôles (RH et qualité, Continuum FI/FC et contractuels, Ingénierie des territoires, Innovation et projets, Numérique et communication, Recherche et international, Ingénierie de programmes) ;
- une adresse mél unique ;
- une page intranet proposant des contenus, des informations, des ressources et une offre de formation renouvelée

Les premiers parcours sont édités en ce début d'année scolaire 2022-2023 avec en particulier un parcours dédié aux enseignants contractuels.

Formation des cadres de l'académie

Le 12 avril 2022 s'est tenue la deuxième journée du cycle de formation au management des cadres dans les locaux de l'IAE de Clermont-Ferrand.

Ce programme, résultat d'une **collaboration entre l'académie de Clermont-Ferrand (Ecole académique de la formation continue) et l'université Clermont-Auvergne (IAE)**, repose sur 3 axes complémentaires :

- la formation au management des personnels d'encadrement ;
- la valorisation des compétences acquises par la certification universitaire ;
- l'innovation managériale appuyée sur la recherche.

Cette collaboration a fait l'objet d'une **convention de partenariat, la première en France**, signée le 2 février au rectorat de Clermont-Ferrand.

Son objectif : développer les compétences managériales des cadres administratifs et pédagogiques au plus près de leurs préoccupations quotidiennes, en s'appuyant d'abord sur les richesses humaines, l'intelligence collective, et la notion, si importante pour une saine conduite du changement, de bien-être au travail.





À RETENIR

- Juin 2022 : obtention par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, des **labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité**, délivrés par l'Afnor pour une durée de quatre ans.
- Ces labels soulignent **l'engagement des trois ministères** en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes** et **contre toutes les formes de discrimination**.

A Clermont-Ferrand, le Plan académique d'action pour l'égalité professionnelle et la diversité a fait l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel. Soumis le 8 février 2022 pour avis au CTA, présidé par le recteur, il a été **voté à l'unanimité**.

Il comprend 5 axes :

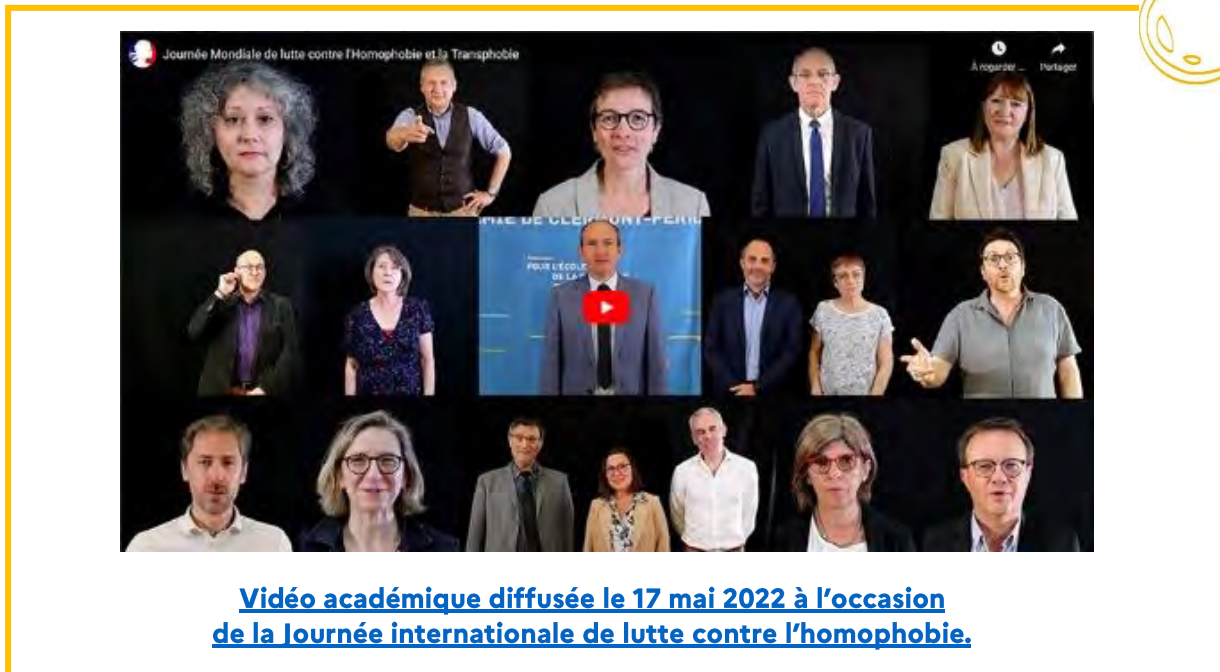
- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle ;
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

De nombreuses actions sont prévues ou en cours : formations, sensibilisation, communication, amélioration des processus RH, etc.



Quelques exemples :

- création sur [M@gistère](#) d'un parcours d'autoformation « promotion de l'égalité, lutte contre les discriminations » ;
- formation des membres de jurys de concours ;
- mise en place d'un **dispositif d'écoute** dans le cadre de la prévention de la violence, du harcèlement, des agissements sexistes et de toute forme de discrimination en milieu professionnel. Il s'adresse à l'ensemble des personnels qui souhaitent alerter ou être accompagnés. Les permanences téléphoniques sont assurées par des personnels volontaires formés au rôle de l'écouter dans la souffrance au travail.



4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

À RETENIR

- L'académie est engagée dans une **gestion des ressources humaines qualitative et personnalisée**, conformément à sa feuille de route RH, plan d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels.
- Ses **conseillers RH de proximité**, répartis sur l'ensemble du territoire, interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé de proximité.

5 CONSEILLERS RH DE PROXIMITÉ

Formés à l'entretien et à l'accompagnement personnalisé, connaissant le contexte professionnel et les acteurs qui interviennent en matière de GRH dans l'académie, les conseillers RH de proximité sont à la disposition des personnels, qu'ils souhaitent évoluer professionnellement, bénéficier d'un soutien ponctuel, ou simplement pour faire le point sur leur parcours professionnel.

Les rencontres sont confidentielles, et organisées dans un lieu neutre, au plus près du domicile ou du lieu d'exercice (**14 points d'accueil**).

Le suivi des demandes s'inscrit dans la durée en lien avec l'ensemble des acteurs RH concernés par la problématique présentée, et en accord avec le demandeur, dans le cadre du respect de la confidentialité des échanges.

Un retour sur les démarches entreprises est également effectué.

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Proximité

Être écouté, accompagné et informé par votre conseillère / conseiller RH de proximité

Qui contacter au plus près de votre lieu d'exercice (circonscriptions ou bassins de formation) ou de votre domicile ?

ALLIER
Stéphane Grail

03
Moulins/Yzeure
Montluçon
Vichy/Cusset

63
Riom
Thiers
Clermont-Ferrand
Issoune
Ambert

15
Mauriac/Murat
Aurillac
Saint-flour

CANTAL et PUY-DE-DÔME
Valérie Boulingre
Cyrille Fayolle
Viviane Romaniello

43
Yssingeaux
Le Puy-en-Velay
Espaly Saint-Marcel
Brioude

HAUTE-LOIRE
Franck Rondet

Nous sommes à votre disposition, que vous souhaitiez évoluer professionnellement, bénéficier d'un soutien ponctuel, ou simplement pour faire le point sur votre parcours professionnel. En toute confidentialité, nous vous recevons tous les mardis près de chez vous dans un lieu neutre.

Prenez rendez-vous sur : ProxiRH@ac-clermont.fr

© LES AVANCÉES DE LA FEUILLE DE ROUTE RH ACADÉMIQUE

Après concertation des représentants des personnels, les services académiques ont élaboré un **Guide Santé et sécurité au travail** décliné en 3 versions (lycées - Erea, collèges - écoles).

Depuis octobre 2021, une psychologue du travail a rejoint la DRH. La prévention des risques psychosociaux et **l'amélioration de la qualité de vie au travail** sont les principales missions qui lui sont confiées.

Pour favoriser la relation de proximité avec les personnels, **une lettre d'information RH a été créée** (3 numéros parus l'an dernier).

Des journées d'accueil plus personnalisées des différents personnels sont organisées quand ils arrivent dans l'académie.

Une page du site académique présente le territoire et des services offerts aux personnes qui voudraient rejoindre l'académie.

© COLIBRIS, UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR FACILITER LES DÉMARCHES

Colibris permet :

- **aux personnels** d'effectuer une démarche administrative de manière dématérialisée, d'échanger avec un gestionnaire, d'être informés de l'avancée d'une démarche ;
- **aux gestionnaires** de proposer des démarches facilitées.

Dans l'académie :

- une trentaine de démarches ont ainsi pu être déployées ;
- plus de 5000 dossiers déposés pour 2021-2022 ;
- **11 500 demandes de remboursement de mutuelle – prestation sociale complémentaire** ont été gérées grâce à Colibris (procédure ouverte en permanence).

Exemples de démarches importantes en amont de la rentrée :

- renouvellement des contractuels enseignants (inclut la dématérialisation des avis des chefs d'établissements et des inspecteurs pour la première fois cette année) ;
- constitution des dossiers de prise en charge financière et administrative des lauréats de concours enseignant (nouveau de cette année, pour les 1^{er} et 2^d degré publics).



4.6 Accorder plus de place aux initiatives locales

À RETENIR

- L'académie de Clermont-Ferrand s'attache à **soutenir les équipes de terrain** qui se lancent dans des innovations pédagogiques ou éducatives. Elle reconnaît ainsi leurs efforts pour transformer leurs pratiques en vue de renforcer les apprentissages.

La dynamique de ces équipes s'étaye de plus en plus souvent sur les résultats de la recherche et peut même s'enrichir grâce à l'**accompagnement de chercheurs** en sciences cognitives, psychologie sociale ou sciences de l'éducation. Dans bon nombre de cas, elle fait appel à des partenaires extérieurs au sein d'un territoire appréhendé comme une ressource de formation pour le public. Ces **démarches innovantes, vectrices de développement professionnel**, renforcent également la motivation et le sentiment de compétences des acteurs engagés face aux différents besoins des élèves.

Ces actions bénéficient d'une ou plusieurs rencontres avec un membre de la Cellule Académique Recherche-Développement-Innovation-Expérimentation (Cardie) ; certaines d'entre elles sont valorisées, en particulier lors de visites du recteur.

En mai 2022, l'équipe du **collège Marc Bloch de Cournon** a représenté l'académie à la Journée nationale de l'innovation, démontrant ainsi tout l'intérêt de ses classes « Bien-être et Confiance en Soi » pour les apprentissages des élèves, en lien avec une enseignante-chercheuse du Lapsco.

Parmi les autres établissements les plus engagés de l'année passée citons :

- le **collège Verrière à Issoire** avec deux projets éco-citoyens dont ENVOL ([Éducation Nature Vélo Orientation Locale](#)) ;



- le collège Roger Ruel de Saint-Didier-en-Velay pour ses aventures [Welcome to Roger Potter School](#) favorisant le sentiment d'appartenance et la solidarité ;
- le lycée Albert Londres de Cusset avec [Mapatmo](#) qui inscrit la qualité de l'air dans un parcours scientifique de l'élève de la Seconde à la Terminale ;
- le collège Anatole France de Gerzat qui met en oeuvre la médiation animale comme vecteur de mieux être et de réussite pour les élèves ([Husky and Pedagogy](#)) ;
- le collège Emile Mâle de Commentry, dont le projet [Des racines et des ailes, en Europe ou ailleurs, reconnaître ses racines pour faire pousser ses ailes](#) vise l'inclusion, la réussite et l'épanouissement de tous les élèves.

Du côté du premier degré, **plusieurs écoles sont impliquées dans des pratiques d'enseignement hors les murs.**

Environ **90 projets d'écoles, d'établissements ou de réseaux seront encore accompagnés cette année** après avoir été sélectionnés par une commission académique, suite à l'évaluation préalable par les corps d'inspection et les services académiques des presque **130 dossiers de candidature reçus**. Ont été pris en considération le caractère innovant et inclusif de la démarche mise en oeuvre, ainsi que la plus-value estimée pour les élèves, en particulier pour les plus fragiles d'entre eux. Les dispositifs pédagogiques et éducatifs retenus visent principalement les apprentissages scolaires, citoyens et transversaux dans et hors l'école, mais également le bien-être et le bien vivre ensemble.



8 enseignantes du 1^{er} degré étudient ensemble, dans le cadre d'un projet Erasmus+, les conditions qui favorisent la réussite des élèves dans différents pays. Leur stage d'observation dans des classes finlandaises sous-tend un projet de recherche Cardie. Le GIP Auvergne accompagne administrativement et financièrement ce projet de consortium inter-écoles.

Écoles engagées : maternelles Les Volcans à Saint-Genès-Champanelle, Simone Godard à Gerzat, La Source à Saint-Eloy-les-Mines ; élémentaires Jules Vernes, Jean de la Fontaine et Jules Valles à Clermont-Ferrand ; primaire à Saint-André-le-Coq.

5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS





5.1 Se mobiliser pour la transition écologique

À RETENIR

- Dans un contexte de réchauffement climatique, la transition écologique est une priorité ministérielle.
- Des **éco-délégués** sont élus chaque année dans les classes de collège et de lycée.
- **586 écoles et établissements sont labellisés E3D** : en démarche de développement durable dans l'académie.

© DES OBJECTIFS ANCRÉS DANS L'ACTUALITÉ MONDIALE

L'EDD conduit à appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte, du local au global, les interactions environnementales, sociales, économiques et culturelles. Ainsi, de nombreux thèmes constituent des enjeux phares pour l'humanité : la question climatique, la biodiversité, les transitions énergétique et écologique, l'alimentation, les mobilités, la cohésion sociale, la solidarité à toutes les échelles, le développement humain. Cette éducation transversale s'appuie sur **des méthodes pédagogiques participatives** faisant appel à la motivation, l'autonomie, l'esprit d'initiative. Elle permet l'acquisition de connaissances, de compétences, de savoir-être et de valeurs indispensables à la mise en œuvre d'un avenir durable. L'EDD participe de l'éducation à la citoyenneté, apprenant à **réfléchir avec lucidité à l'avenir commun du monde**. Cette politique éducative est désormais un enjeu majeur de l'École de la République.

Une mise en œuvre collective, étayée par les programmes d'enseignement

L'École, lieu de vie, de socialisation et d'apprentissage, est également un lieu d'expérimentation où les élèves peuvent, par une approche concrète, utiliser leurs connaissances au service de projets. Ces projets, initiés et conduits par les équipes éducatives, s'appuient sur des programmes disciplinaires dans lesquels le développement durable tient une place croissante. Les programmes de collège ont été réécrits pour renforcer les axes de l'EDD. Le conseil supérieur des programmes établira de manière plus générale, en cette année scolaire, le renforcement de la place du développement durable.

© LA DÉMARCHE E3D

Un mode de fonctionnement global, en lien avec des projets éducatifs

Chaque école et chaque établissement est invité à devenir un E3D (École/Établissement en démarche de développement durable), c'est-à-dire à s'engager dans un projet de développement durable fondé sur la continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Au sein de la structure scolaire, la gouvernance de l'E3D est prise en charge par un groupe de pilotage où sont représentés tous les usagers et acteurs ; outre les prises de décision et la mise en cohérence de l'ensemble des projets, son rôle est d'impulser les actions et de répartir les responsabilités.

La démarche E3D engage l'ensemble de la communauté scolaire dans une vision systémique de son fonctionnement, ancré dans sa structure, son environnement, son territoire. Elle peut également rayonner au-delà par des projets de grande envergure ayant trait à la solidarité et aux échanges internationaux. Fédératrice par son intégration dans le projet d'école ou d'établissement, elle invite à tisser des réseaux transversaux entre les enseignements et les nombreuses initiatives comme les actions éducatives et culturelles conduites sur le temps scolaire, ou en dehors. Elle a donc toute sa place dans les « projets éducatifs territoriaux » qui intègrent les activités périscolaires.

Les partenaires de l'École (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, parcs naturels, associations...) participent et soutiennent la mobilisation des équipes et le développement des projets.

Une incitation forte : le label E3D

Dans l'académie, la labellisation des « E3D » repose sur l'information, l'accompagnement et la valorisation des communautés éducatives qui souhaitent s'engager dans cette démarche vertueuse et porteuse de sens. L'obtention du label peut se faire de manière progressive, en fonction du degré d'engagement de la structure éducative. **A chaque rentrée scolaire, un appel à candidature est diffusé à toutes les écoles et établissements.** Les candidats à la labellisation sont ensuite accompagnés par un formateur EDD référent, jusqu'à la tenue du jury après les vacances d'hiver. Des formations et des ressources, visant à aider les équipes à développer leur projet, sont proposées en amont. En fin d'année scolaire, si la situation sanitaire le permet, la journée académique des E3D rassemble tous les lauréats labellisés pour un moment fort d'échange et de valorisation.

Résultats de la labellisation en 2022

	Écoles	Collèges	Lycées	Total
Structures scolaires labellisées en 2022	134	46	13	193
Structures scolaires labellisées à ce jour dans l'académie	425	123	38	586
Pourcentages académiques	33%	60%		38%

Un référent EDD dans chaque E3D

Notre académie soutient, **depuis trois ans**, la mise en place d'un référent EDD dans chaque établissement E3D. Personnel ressource engagé, le référent EDD voit son action définie par une lettre de mission établie en accord avec le chef d'établissement. Le groupe des référents EDD est en liaison directe et privilégiée avec la mission EDD académique.

🕒 L'ENGAGEMENT CROISSANT DES ÉCO-DÉLÉGUÉS

L'élection des éco-délégués, désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, est encouragée en CM1 et en CM2. Véritables ambassadeurs de l'EDD, les éco-délégués doivent agir en relation avec les élus au conseil de vie collégienne ou lycéenne, ainsi que tous les partenaires internes et externes à l'établissement, notamment avec les conseils municipaux, départementaux et régional des jeunes. Les démarches collectives qu'ils initient figurent au projet d'établissement.

L'année 2021-2022 a vu le déploiement très important des actions des éco-délégués, porteurs de l'imagination et de l'action des élèves pour les objectifs de développement durable dont ils se sont emparés.

En lien avec la mission académique EDD, ils ont pu participer à la deuxième édition nationale du [« prix de l'action éco-déléguée de l'année »](#) qui récompense les projets les plus originaux et inspirants pour stimuler la créativité et mettre en avant des actions durables d'excellence. Ce concours vise également à développer l'esprit critique et le jugement des élèves, en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences sur les enjeux du monde contemporain par le biais d'actions concrètes sur les grands thèmes de la transition écologique. La sélection académique a retenu la **vidéo des éco-délégués du collège François Peyron de Cérilly et celle du lycée René Descartes de Cournon d'Auvergne**.

Rénovation éco-responsable du patrimoine académique



Rectorat

- Site Vercingétorix : remplacement des 260 menuiseries extérieures et mise à niveau de l'éclairage ; objectif : - 30 % d'économie d'énergie ; chantier réalisé avec des entreprises locales.
- Site Amboise : isolation extérieure sur tous les faces, toiture incluse ; éclairage basse tension avec détecteurs de présence et de luminosité ; ventilation double flux généralisée ; remplacement de la totalité des menuiseries extérieures par du double vitrage à isolation renforcée ; brise-soleil orientables ou stores extérieurs sur toutes les faces ensoleillées ; possibilité de mise en œuvre d'une sur ventilation nocturne ; objectif : - 40 % sur la consommation énergétique ; la quasi totalité des travaux a été réalisée par des entreprises locales.

DSDEN 63

- Site Léo Lagrange (futur site d'implantation de la DSDEN) : rénovation générale des locaux avec remplacement des sols par du linoléum bio-sourcé ; démarrage du chantier mi-septembre 2022 ; tous les lots sont attribués à des entreprises locales.

DSDEN 03

- Site Pavillon des marronniers: rénovation énergétique globale (isolation extérieure avec matériaux bio-sourcés et changement des menuiseries) ; objectif : - 50 % d'économies d'énergie ; le chantier sera réalisé dans le cadre du Plan de Relance ; la majorité des lots (6 sur 10) est confiée à des entreprises locales.



À RETENIR

- La **formation des élèves à la citoyenneté** contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et **valeurs de la République** : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le **Service national universel (SNU)** fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la **laïcité** et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.

🕒 FORMER MASSIVEMENT À LA LAÏCITÉ

Le ministère de l'éducation nationale a déployé depuis la rentrée scolaire 2021 un vaste plan de formation de tous les personnels de l'éducation nationale sur le thème de la laïcité et des valeurs de la république. Notre académie s'est engagée dans cette formation en constituant une équipe de **23 référents** laïcité pour accompagner au quotidien l'ensemble des personnels de l'académie. C'est un projet ambitieux qui vise l'ensemble du territoire de l'académie et concerne près de 25 000 personnes. Cet objectif sera réalisé en 4 ans.

Nous avons réussi cette année malgré le contexte sanitaire à faire un **premier niveau de formation pour tous les enseignants et équipes de direction du 2^d degré** de l'académie.

En direction du 1^{er} degré, **tous les directeurs d'école de l'Allier et de la Haute-Loire** ont suivi en présentiel une formation reliant les connaissances théoriques et les situations concrètes du terrain.

10 000 personnes ont ainsi été sensibilisées aux enjeux des valeurs de la République.

En parallèle, l'équipe « Valeur de la République » se projette sur le terrain pour **accompagner les personnels confrontés à des situations complexes**. La volonté académique est de ne rien mettre de côté et de veiller au respect des valeurs de notre république.

© ANTISÉMITISME : COMPRENDRE, SAVOIR, NE PAS RESTER SPECTATEUR

Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah, et Karim Benmiloud, recteur de l'académie, ont signé le 30 mars 2022 au rectorat une convention qui renforce le partenariat des deux institutions, initié en 2017. Cette collaboration n'a cessé de se développer au fil du temps : voyages d'études à Auschwitz proposés aux enseignants de l'académie, formations inscrites au plan académique de formation (sur le complotisme, les génocides, les liens entre arts, littérature et Shoah).



L'académie doit donner aux professeurs et aux acteurs de la formation les moyens d'assurer l'enseignement de l'histoire de la seconde guerre mondiale, et la transmission des valeurs de la république, en s'appuyant sur des partenaires qualifiés et reconnus pour la qualité et la diversité de leurs ressources.

La convention signée étend son périmètre à deux lieux de mémoire présents sur le territoire de l'académie : le [centre culturel Jules Isaac à Clermont-Ferrand](#), et le [lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon](#), dédié à l'histoire des Justes et des résistances pendant la seconde guerre mondiale.

© SUCCÈS DES CLASSES DÉFENSE ET SÉCURITÉ GLOBALE (CDSG)

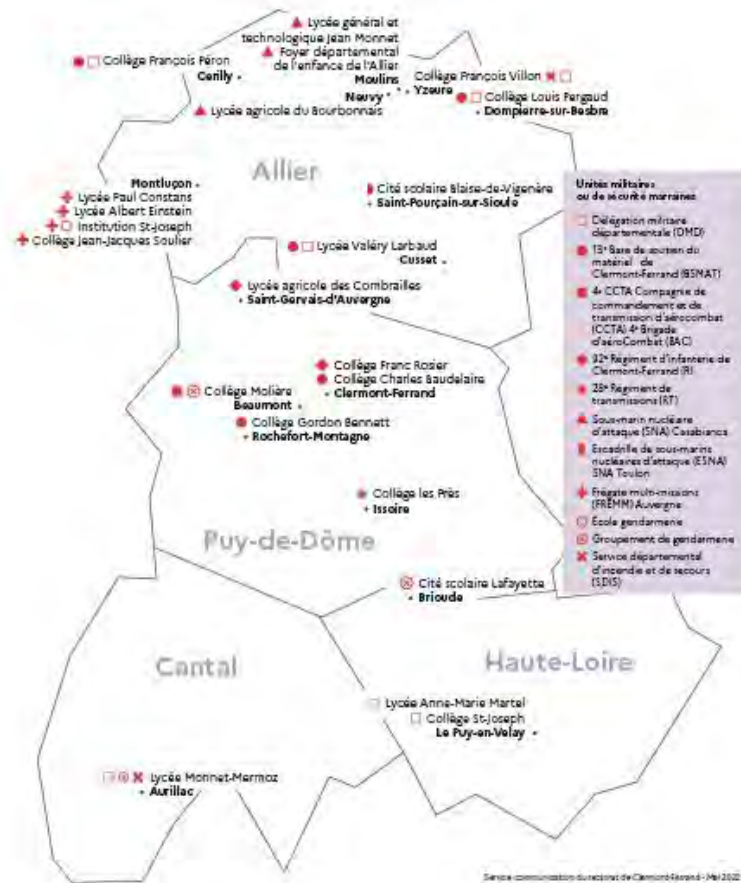
Une CDSG est un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire marraine dans le cadre de l'enseignement de défense.

Au cœur du parcours de citoyenneté, la CDSG offre des temps de rencontres et d'activités avec des militaires pour donner aux élèves des repères pour comprendre la défense, à travers ses acteurs et ses enjeux, son histoire, sa mémoire et son patrimoine. Elle contribue également à la construction des parcours éducatifs (citoyen, avenir, artistique et culturel, et de santé) de chaque élève.



*Collège François Villon d'Yzeure : signature le 20 juin 2022 de la convention avec le Sdis de l'Allier et la DMD 03 qui permet aux élèves du collège de **découvrir de nouvelles formes d'engagement citoyen.***

21 classes Défense existent dans l'académie



🕒 LE SNU : UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Séjours de cohésion 2022

766 inscrits
pour l'académie de Clermont-Ferrand



Exemple dans l'Allier

Pour l'édition 2022, l'Allier a accueilli **deux séjours de cohésion** du Service National Universel :

- du 12 au 24 juin 2022, le Centre International de Séjour à Bellerive-sur-Allier a accueilli 141 jeunes volontaires venant des départements de l'Isère, du Rhône, de la Seine Saint-Denis, de la Haute-Loire et du Cantal ;
- du 3 au 15 juillet 2022, le lycée agricole du Bourbonnais à Neuvy a accueilli 173 volontaires venant des départements de l'Isère, du Rhône et des Yvelines.

Tous ces jeunes ont été accompagnés par une équipe de 27 encadrants issus des corps de l'armée, de l'Éducation populaire et de la jeunesse ainsi que de l'Éducation nationale.

Ils ont bénéficié d'un riche programme d'activités répondant aux 7 thématiques nationales et intégrant des initiatives locales liées aux ressources du territoire :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- connaissance des institutions avec l'intervention des services de la banque de France, de la DDFIP ;
- citoyenneté avec la journée sécurité intérieure, en partenariat avec les services de police et de gendarmerie ;
- développement durable avec la Fresque du climat et la conférence de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- module « sur ma route » avec la prévention routière de l'Allier ;
- découverte de l'engagement avec le forum de l'engagement (restos du cœur, pompiers, service civique...);
- culture et patrimoine : les berges de l'Allier à Moulins en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), visite de Vichy et sortie canoë dans les gorges de l'Allier à Chouvigny.

Par ailleurs, les volontaires SNU du séjour de juillet ont participé à la cérémonie du 14 juillet à Moulins en présence des autorités.

Concernant le **départ des volontaires de l'Allier**, l'objectif fixé pour le département de l'Allier était de 25 inscrits pour le séjour de février, 110 pour juin et 115 pour juillet, soit un total attendu de 250 inscriptions. Le département a enregistré 286 inscriptions au total (+ 14 par rapport à l'objectif).

Après les désistements de dernière minute, le département a envoyé 232 jeunes en séjour de cohésion SNU 2022 :

- 13 volontaires sont partis en février dans le département du Cantal (du 13 au 25 février 2022) ;
- 105 volontaires sont partis en juin dans les départements de la région AURA (du 12 au 24 juin 2022) ;
- 114 volontaires sont partis en juillet dans les départements de la région AURA (du 3 au 15 juillet 2022).



Cérémonie des jeunes volontaires du SNU le 14 juillet 2022 à Moulins

Notre académie peut déjà témoigner d'une mobilisation conséquente dans le champ de l'EMI. Le pôle de compétences EMI, composé d'enseignants formateurs du 1^{er} et du 2^d degré, contribue ainsi à l'accompagnement des équipes (production de ressources pédagogiques, offre de formations, diffusion des ressources, événements et concours du CLEMI national et autres médias ou associations, développement des partenariats avec la presse et les médias, associations, scientifiques... <https://pedagogie.ac-clermont.fr/emi/>).

Sur le terrain, de nombreuses mobilisations d'acteurs témoignent de la variété et de la qualité des actions proposées aux élèves et réalisées par eux :

- après l'obtention en 2021 du 1^{er} prix national pour leur **Radio Cham'** les élèves du lycée de Chamalières ont intégré le jury national du concours Mediatiks : <https://mediascol.ac-clermont.fr/lycee-polyvalent-chamalieres/2022/05/31/jury-national-pour-le-concours-mediatiks/> ;
- au collège de Cerilly, la **webtv Peron TV** cumule les distinctions prestigieuses ; en 2022, les élèves ont remporté le prix national Europorter et obtenu la 2^e place au concours de la chaîne Arte et du CLEMI ;
- les **webradios du collège d'Audembron et de Bourg-Lastic** ont obtenu ces dernières années des prix au concours de référence Médiatiks.

De quoi aiguillonner la trentaine de collège qui ont répondu cette année à l'appel à projet pour le développement des webradios...



Au collège Georges Bataille de Riom-ès-Montagnes



Au lycée Simone Weil du Puy-en-Velay

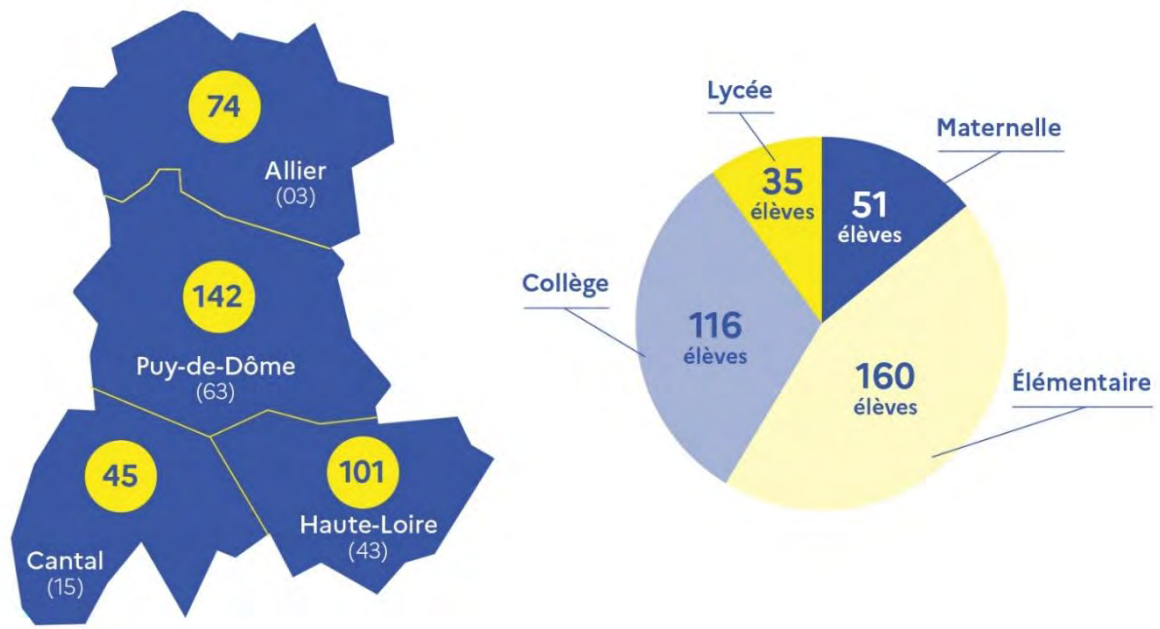
5.3 Faire face aux crises

À RETENIR

- L'École a démontré sa **capacité de résilience** lors de la crise sanitaire et sa **capacité d'adaptation** en accueillant les élèves déplacés d'Ukraine.

Publication du protocole sanitaire pour l'année scolaire dès juillet 2022

362 élèves ukrainiens accueillis dans l'académie (juin 2022)



ANNEXES

Les prévisions d'effectifs élèves

Académie, 1^{er} et 2^d degrés



Public et privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	40 306	39 748	-558	-1,4%
Enseignement élémentaire et spécial	72 414	71 448	-966	-1,3%
Total 1^{er} degré	112 720	111 196	-1 524	-1,4%
1 ^{er} cycle	57 826	57 167	-659	-1,1%
SEGPA	1 598	1 521	-77	-4,8%
2 ^d cycle PRO	12 079	11 953	-126	-1,0%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	34 259	33 945	-314	-0,9%
dont 2 ^d cycle GT	28 014	27 916	-98	-0,3%
dont post-bac	6 245	6 029	-216	-3,5%
EREA	271	271	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	1 281	1 345	64	5,0%
Total 2^d degré	107 314	106 202	-1 112	-1,0%
Total général	220 034	217 398	-2 636	-1,2%

Public

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	34 276	33 792	-484	-1,4%
Enseignement élémentaire et spécial	61 045	60 264	-781	-1,3%
Total 1^{er} degré	95 321	94 056	-1 265	-1,3%
1 ^{er} cycle	44 970	44 275	-695	-1,5%
SEGPA	1 494	1 416	-78	-5,2%
2 ^d cycle PRO	9 600	9 482	-118	-1,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	26 750	26 416	-334	-1,2%
dont 2 ^d cycle GT	22 089	21 908	-181	-0,8%
dont post-bac	4 661	4 508	-153	-3,3%
EREA	271	271	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	1 134	1 180	46	4,1%
Total 2^d degré	84 219	83 040	-1 179	-1,4%
Total général	179 540	177 096	-2 444	-1,4%

Privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	6 030	5 956	-74	-1,2%
Enseignement élémentaire et spécial	11 369	11 184	-185	-1,6%
Total 1^{er} degré	17 399	17 140	-259	-1,5%
1 ^{er} cycle	12 856	12 892	36	0,3%
SEGPA	104	105	1	1,0%
2 ^d cycle PRO	2 479	2 471	-8	-0,3%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	7 509	7 529	20	0,3%
dont 2 ^d cycle GT	5 925	6 008	83	1,4%
dont post-bac	1 584	1 521	-63	-4,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	147	165	18	12,2%
Total 2^d degré	23 095	23 162	67	0,3%
Total général	40 494	40 302	-192	-0,5%

Les prévisions d'effectifs d'élèves du 1^{er} degré recouvrent les secteurs public et privé y compris hors contrat. Pour information, les écoles du secteur privé hors contrat de l'académie représentent 442 élèves (soit 0,39%) à la rentrée 2020.

Les prévisions d'effectifs d'élèves du 2^d degré recouvrent les secteurs public et privé sous contrat. Pour information, le secteur privé hors contrat de l'académie représente 501 élèves (soit 0,46%) à la rentrée 2020.



Allier, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	9 370	9 162	-208	-2,2%
Enseignement élémentaire et spécial	17 044	16 873	-171	-1,0%
Total 1^{er} degré	26 414	26 035	-379	-1,4%
1 ^{er} cycle	13 418	13 297	-121	-0,9%
SEGPA	484	430	-54	-11,2%
2 ^d cycle PRO	3 300	3 252	-48	-1,5%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	7 763	7 635	-128	-1,6%
dont 2 ^d cycle GT	6 414	6 342	-72	-1,1%
dont post-bac	1 349	1 293	-56	-4,2%
EREA	0	0	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	329	330	1	0,3%
Total 2^d degré	25 294	24 944	-350	-1,4%
Total général	51 708	50 979	-729	-1,4%

Public

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	8 582	8 399	-183	-2,1%
Enseignement élémentaire et spécial	15 339	15 191	-148	-1,0%
Total 1^{er} degré	23 921	23 590	-331	-1,4%
1 ^{er} cycle	11 769	11 632	-137	-1,2%
SEGPA	484	430	-54	-11,2%
2 ^d cycle PRO	2 816	2 803	-13	-0,5%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	6 870	6 739	-131	-1,9%
dont 2 ^d cycle GT	5 766	5 683	-83	-1,4%
dont post-bac	1 104	1 056	-48	-4,3%
EREA	0	0	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	327	328	1	0,3%
Total 2^d degré	22 266	21 932	-334	-1,5%
Total général	46 187	45 522	-665	-1,4%

Privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	788	763	-25	-3,2%
Enseignement élémentaire et spécial	1 705	1 682	-23	-1,3%
Total 1^{er} degré	2 493	2 445	-48	-1,9%
1 ^{er} cycle	1 649	1 665	16	1,0%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 ^d cycle PRO	484	449	-35	-7,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	893	896	3	0,3%
dont 2 ^d cycle GT	648	659	11	1,7%
dont post-bac	245	237	-8	-3,3%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	2	2	0	0,0%
Total 2^d degré	3 028	3 012	-16	-0,5%
Total général	5 521	5 457	-64	-1,2%



Cantal, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	3 436	3 372	-64	-1,9%
Enseignement élémentaire et spécial	6 591	6 426	-165	-2,5%
Total 1^{er} degré	10 027	9 798	-229	-2,3%
1 ^{er} cycle	5 352	5 222	-130	-2,4%
SEGPA	135	136	1	0,7%
2 ^d cycle PRO	1 103	1 101	-2	-0,2%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	2 740	2 781	41	1,5%
dont 2 ^d cycle GT	2 375	2 422	47	2,0%
dont post-bac	365	359	-6	-1,6%
EREA	89	89	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	113	120	7	6,2%
Total 2^d degré	9 532	9 449	-83	-0,9%
Total général	19 559	19 247	-312	-1,6%

Public

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	3 061	3 002	-59	-1,9%
Enseignement élémentaire et spécial	5 776	5 631	-145	-2,5%
Total 1^{er} degré	8 837	8 633	-204	-2,3%
1 ^{er} cycle	4 628	4 516	-112	-2,4%
SEGPA	135	136	1	0,7%
2 ^d cycle PRO	848	817	-31	-3,7%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	2 283	2 297	14	0,6%
dont 2 ^d cycle GT	2 099	2 125	26	1,2%
dont post-bac	184	172	-12	-6,5%
EREA	89	89	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	103	107	4	3,9%
Total 2^d degré	8 086	7 962	-124	-1,5%
Total général	16 923	16 595	-328	-1,9%

Privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	375	370	-5	-1,3%
Enseignement élémentaire et spécial	815	795	-20	-2,5%
Total 1^{er} degré	1 190	1 165	-25	-2,1%
1 ^{er} cycle	724	706	-18	-2,5%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 ^d cycle PRO	255	284	29	11,4%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	457	484	27	5,9%
dont 2 ^d cycle GT	276	297	21	7,6%
dont post-bac	181	187	6	3,3%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	10	13	3	30,0%
Total 2^d degré	1 446	1 487	41	2,8%
Total général	2 636	2 652	16	0,6%



Haute-Loire, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	7 444	7 312	-132	-1,8%
Enseignement élémentaire et spécial	12 568	12 307	-261	-2,1%
Total 1^{er} degré	20 012	19 619	-393	-2,0%
1 ^{er} cycle	10 361	10 272	-89	-0,9%
SEGPA	263	251	-12	-4,6%
2 ^d cycle PRO	1 584	1 553	-31	-2,0%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	5 847	5 626	-221	-3,8%
dont 2 ^d cycle GT	5 165	5 008	-157	-3,0%
dont post-bac	682	618	-64	-9,4%
EREA	76	76	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	221	239	18	8,1%
Total 2^d degré	18 352	18 017	-335	-1,8%
Total général	38 364	37 636	-728	-1,9%

Public

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	4 983	4 896	-87	-1,7%
Enseignement élémentaire et spécial	8 422	8 236	-186	-2,2%
Total 1^{er} degré	13 405	13 132	-273	-2,0%
1 ^{er} cycle	5 773	5 618	-155	-2,7%
SEGPA	159	146	-13	-8,2%
2 ^d cycle PRO	778	756	-22	-2,8%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	3 491	3 329	-162	-4,6%
dont 2 ^d cycle GT	3 194	3 059	-135	-4,2%
dont post-bac	297	270	-27	-9,1%
EREA	76	76	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	155	165	10	6,5%
Total 2^d degré	10 432	10 090	-342	-3,3%
Total général	23 837	23 222	-615	-2,6%

Privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	2 461	2 416	-45	-1,8%
Enseignement élémentaire et spécial	4 146	4 071	-75	-1,8%
Total 1^{er} degré	6 607	6 487	-120	-1,8%
1 ^{er} cycle	4 588	4 654	66	1,4%
SEGPA	104	105	1	1,0%
2 ^d cycle PRO	806	797	-9	-1,1%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	2 356	2 297	-59	-2,5%
dont 2 ^d cycle GT	1 971	1 949	-22	-1,1%
dont post-bac	385	348	-37	-9,6%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	66	74	8	12,1%
Total 2^d degré	7 920	7 927	7	0,1%
Total général	14 527	14 414	-113	-0,8%



Puy-de-Dôme, 1^{er} et 2^d degrés

Public et privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	20 056	19 902	-154	-0,8%
Enseignement élémentaire et spécial	36 211	35 842	-369	-1,0%
Total 1^{er} degré	56 267	55 744	-523	-0,9%
1 ^{er} cycle	28 695	28 376	-319	-1,1%
SEGPA	716	704	-12	-1,7%
2 ^d cycle PRO	6 092	6 047	-45	-0,7%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	17 909	17 903	-6	0,0%
dont 2 ^d cycle GT	14 060	14 144	84	0,6%
dont post-bac	3 849	3 759	-90	-2,3%
EREA	106	106	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	618	656	38	6,1%
Total 2^d degré	54 136	53 792	-344	-0,6%
Total général	110 403	109 536	-867	-0,8%

Public

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	17 650	17 495	-155	-0,9%
Enseignement élémentaire et spécial	31 508	31 206	-302	-1,0%
Total 1^{er} degré	49 158	48 701	-457	-0,9%
1 ^{er} cycle	22 800	22 509	-291	-1,3%
SEGPA	716	704	-12	-1,7%
2 ^d cycle PRO	5 158	5 106	-52	-1,0%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	14 106	14 051	-55	-0,4%
dont 2 ^d cycle GT	11 030	11 041	11	0,1%
dont post-bac	3 076	3 010	-66	-2,1%
EREA	106	106	0	0,0%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	549	580	31	5,6%
Total 2^d degré	43 435	43 056	-379	-0,9%
Total général	92 593	91 757	-836	-0,9%

Privé

	Constat 2021-2022	Prévision 2022-2023	Variation	%
Enseignement préélémentaire	2 406	2 407	1	0,0%
Enseignement élémentaire et spécial	4 703	4 636	-67	-1,4%
Total 1^{er} degré	7 109	7 043	-66	-0,9%
1 ^{er} cycle	5 895	5 867	-28	-0,5%
SEGPA	0	0	0	0,0%
2 ^d cycle PRO	934	941	7	0,7%
2 ^d cycle GT (y compris post-bac)	3 803	3 852	49	1,3%
dont 2 ^d cycle GT	3 030	3 103	73	2,4%
dont post-bac	773	749	-24	-3,1%
ULIS, 1 ^{er} et 2 ^d cycles	69	76	7	10,1%
Total 2^d degré	10 701	10 736	35	0,3%
Total général	17 810	17 779	-31	-0,2%

LES FORMATIONS OUVERTES À LA RENTRÉE

Enseignement public

- LP lycée des métiers Albert Londres (Cusset) : bac pro Étude et réalisation d'agencement ;
- LP lycée des métiers Raymond Cortat (Aurillac) : bac pro Animation enfance et personnes âgées ;
- LP lycée des métiers Roger Claustres (Clermont-Ferrand) : MC Technicien en peinture aéronautique ;
- **Nouveau lycée Gergovie (Clermont-Ferrand) BTS Management opérationnel de la sécurité ;**
- **Nouveau lycée Gergovie (Clermont-Ferrand) BTS Métiers des services à l'environnement ;**
- Lycée La Fayette, en apprentissage uniquement (Clermont-Ferrand) : BTS Maintenance des systèmes option D (ascenseurs et élévateurs).

Enseignement privé


- Lycée professionnel Sainte-Louise (Montluçon) : bac pro Métiers de la sécurité ;
- Lycée technologique Anna Rodier (Moulins) : BTS Économie sociale familiale ;
- Section enseignement professionnel du LPO communication Saint-Géraud (Aurillac) : bac pro Artisanat et Métiers d'Art – Marchandisage visuel.

GERGOVIE, LE NOUVEAU LYCÉE DU QUARTIER SAINT-JEAN A CLERMONT-FERRAND



- Capacités d'accueil : **1000 élèves**.
- Tous les niveaux sont accueillis au 1/09/2022 : 3^e prépa-pro, CAP 1 an, CAP 2 ans, bac pro 3 ans, mention complémentaire, BTS 2 ans.

Secteurs - familles de métiers	Sections
Famille des métiers de la beauté et du bien-être	CAP Esthétique- cosmétique-parfumerie Bac pro Esthétique- cosmétique-parfumerie BTS Métiers esthétique-cosmétique-parfumerie CAP 1 an Métiers de la coiffure CAP Métiers de la coiffure Bac pro Métiers de la coiffure Mention complémentaire coiffure
Assistance, soins et services à la personne	Bac pro Accompagnements-soins-santé à la personne options A et B
Economie bleue Hygiène-propreté – Stérilisation	CAP Agent propreté hygiène Bac pro Hygiène-propreté-stérilisation BTS Métiers des services à l'environnement
Service de proximité et vie locale	Bac pro Animation enfance et personnes âgées
Famille des métiers du numérique et de la transition énergétique	Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements Bac pro Systèmes numériques option A et C
Sécurité et prévention	CAP Agent de sécurité Bac pro Métiers de la sécurité BTS Management opérationnel de la sécurité
Préparation métiers	3 ^e préparation métiers



ac-clermont.fr
@acclermont
#rentree2022

Contact presse
04 73 99 33 00
ce.comm@ac-clermont.fr